



COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DE LA
COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC
INTITULÉ
« L'AVENIR DU MONT-ROYAL »

14 MARS 2003

I OBSERVATIONS SUR LA PARTIE 5.2 DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC SUR "L'AVENIR DU MONT ROYAL"
(PAGES 24-25)

1.1 Observations sur: "5.2.1 Le concept du cimetière-jardin. Le cimetière-jardin constitue le type dominant dans notre aire culturelle."

Cette première phrase de l'article 5.2.1 nous apparaît prématurée, ambiguë, et erronée.

Prématurée, parce qu'il nous semble que la définition du concept, et la démonstration de son application à notre aire culturelle, devraient précéder une semblable affirmation.

Ambiguë, parce que l'expression "aire culturelle" peut s'entendre comme celle qui est à l'étude (le mont Royal) ou celle qui concerne la Commission des biens culturels (le Québec).

Erronée parce que, dans un cas comme dans l'autre, il n'est pas exact de dire que le cimetière-jardin est le type dominant.

- a) A l'échelle du Québec, c'est encore certainement le cimetière paroissial traditionnel - dont le modèle est antérieur à l'invention du cimetière-jardin - qui domine le paysage.
- b) A l'échelle du mont Royal, (dont on devrait, pensons-nous, d'abord rappeler qu'il contient quatre (4) cimetières et aborder la question des traits distinctifs de chacun), ce n'est pas le *Mount Royal Cemetery* - le seul des quatre qui comme on le verra plus loin est un véritable cimetière-jardin - qui domine puisqu'il est de bien moindre étendue que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Évidemment, les personnes qui ne font pas de distinctions entre les caractères des cimetières et forcent Notre-Dame-des-Neiges à figurer dans la catégorie des cimetières-jardins, tombent facilement dans l'erreur. Si jamais il s'en trouvaient parmi nos lecteurs, nous nous permettons de les renvoyer à la deuxième partie du présent mémoire.

Nous ajouterons enfin qu'une référence à un "type dominant" peut être dangereuse en matière de conservation du patrimoine. S'il est vrai qu'un type dominant a une signification privilégiée par rapport à une société donnée, un cas d'espèce peut aussi avoir une extrême valeur en vertu des critères de qualité, de rareté ou d'originalité. Sinon, cela peut pousser à ne sauvegarder que le récurrent, ou à "corriger" les exemples "déviant" pour les faire correspondre au type présumé ... en d'autres termes à revenir aux abus qui ont découlé de la théorie stylistique de Viollet-le-Duc (aujourd'hui généralement reconnue comme dépassée) et à faire fi d'un siècle et demi de maturation de la Théorie.

1.2 Observations sur: *"Il est associé à la tradition juive et chrétienne de l'ensevelissement dans la terre."*

S'il est vrai que la tradition dominante du Christianisme en matière de disposition des corps des défunts est l'inhumation, il est réducteur - et par conséquent tendancieux - de ne pas mentionner que le dépôt des corps à l'intérieur de certains bâtiments a toujours été recherché par les religieux et par les notables qui pouvaient se permettre d'assumer des frais funéraires plus importants (mausolées personnels ou familiaux, cryptes d'églises ou de couvents, pierres tombales au sol ou enfeus aux murs des églises de paroisse ou de cimetière, ...).

1.3 Observations sur: *"Le cimetière-jardin est caractérisé par le fait qu'il s'agit d'un espace vert et ouvert dont l'aménagement respecte habituellement l'orographie naturelle du lieu, que les chemins et sentiers qui permettent de le parcourir présentent un tracé 'naturaliste'. La nature y est utilisée comme justification analogique de la mort."*

Nous comprenons que le rapport de la Commission des biens culturels à Mme Diane Lemieux n'était pas le lieu approprié pour un long traité sur le cimetière-jardin, mais nous pensons qu'un minimum de précisions additionnelles étaient indispensables, notamment sur l'époque de son apparition, les facteurs qui l'ont favorisée, les régions du monde où il s'est principalement répandu et les caractères culturels qu'il véhicule.

Par ailleurs, il est bien des sortes d'"espaces verts et ouverts", même quand on se limite à examiner les seuls lieux où l'on trouve des sépultures. Cette caractéristique convient aussi bien aux cimetières nord-américains des catégories "lawn park" et "memorial park" plus récents que les cimetières-jardins, et surtout bien distincts de ceux-ci.

Quant au qualificatif "ouvert", que signifie-t-il au juste? Veut-on parler du degré de définition du territoire du cimetière par rapport à ce qui l'entoure?, de son accessibilité par le public? de la densité des plantations que l'on y trouve?

D'autre part, quand on dit que l'aménagement du cimetière-jardin *"respecte habituellement l'orographie naturelle du lieu"* sans dire qu'il est toujours le résultat d'importantes modifications au paysage d'origine (terrassements, plantations, embellissements de type pittoresque ou romantique, ...), autrement dit qu'il est toujours un paysage humanisé, une œuvre d'art "construite", au moins autant que de nature, il nous semble que l'on biaise la réalité. Il est vrai que l'adjectif "naturaliste" utilisé pour décrire les chemins et sentiers du cimetière-jardin (par opposition à "naturel") implique une certaine dose d'artificialité. Nous croyons cependant qu'il est tendancieux de ne pas dire les choses plus clairement.

Quant au rôle de "justification analogique" de la mort, attribué à la nature, ce n'est à notre avis qu'un des aspects soulevés par la présence de celle-ci dans les cimetières-jardins. Par exemple, et uniquement pour les arbres, elle met en cause:

- a) la tradition millénaire d'associer de la végétation aux lieux sacrés,
- b) les caractères de dignité et de convenance que le Siècle des Lumières a réclamé pour les cimetières au nom de la piété filiale ou du respect que méritent les Grands Hommes, et qui ont finalement été donnés aux nécropoles du XIXe siècle,
- c) le progrès des sciences qui a permis, au début du XIXe siècle, de réfuter la théorie de l'aérisme (théorie entre autres soutenue par l'École de médecine de Montpellier, selon laquelle la ramure des arbres contribuait à retenir les miasmes fétides dans les lieux habités), et conséquemment une nouvelle vision des cimetières.

Enfin, nous pensons qu'on ne peut absolument pas s'abstenir de mentionner au moins deux autres caractéristiques essentielles et incontournables du cimetière-jardin, à savoir la variété des essences végétales utilisées et la disposition volontairement aléatoire ou capricieuse de celles-ci.

1.4 Observations sur "5.2.2 Constat de crise: les cimetières du Québec en péril"

Nous nous étonnons d'abord du glissement qui s'opère ici, des cimetières qui concernent "l'avenir du mont Royal" à l'ensemble des cimetières de la province. La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Montréal n'a pas été invitée à présenter un mémoire sur "l'avenir des cimetières au Québec" ni même à énumérer les problèmes qu'ils affrontent. Si l'occasion se présente de participer à un tel débat, elle sera très heureuse de le faire, ainsi que - très certainement - bien d'autres intervenants que ceux qui ont présenté des mémoires devant vous en mai dernier. Il pourrait aussi être instructif d'examiner, par exemple, les causes et les conséquences de la faillite du cimetière-jardin *Highgate* de Londres, survenue en 1975 après 138 ans d'opération.

On verrait alors:

- a) que l'introduction de mausolées collectifs - dont il est exclusivement question dans votre rapport - est un "péril" bien moins dangereux pour la conservation des caractères essentiels des cimetières-jardins (et pour la conservation tout court de tous les types de cimetières) que la perte des moyens d'entretenir correctement tous les éléments qui concourent à la valeur patrimoniale des cimetières,
- b) que la parfaite conservation de tous les cimetières désaffectés ou de ceux dont les ressources sont insuffisantes ne pourrait être garantie ni par l'État ni par les amis des cimetières.

Nous regrettons de même le caractère excessif et quelque peu journalistique du mot "crise" qui est ici employé. Une crise est un phénomène nouveau et ponctuel qui perturbe le cours ordinaire des choses. On peut difficilement prétendre que c'est le cas des mausolées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges puisque:

- a) la chapelle du cimetière du faubourg Saint-Antoine servait déjà de mausolée,

- b) les mausolées familiaux que sont les charniers privés figurent déjà sur les plans du cimetière Notre-Dame-des-Neiges tracés en 1854 par l'arpenteur Henri-Maurice Perrault,
- c) l'article 1 de la Loi du 5 avril 1869 confirme explicitement le droit d'avoir des enfeus dans la chapelle du cimetière (Statuts de la Province de Québec, 32 Vict., ch. 72), laquelle sert alors aussi de bureau et de logement au gardien du cimetière,
- d) l'architecte Napoléon Bourassa a été pressenti dès 1875, sinon avant, pour la construction d'une nouvelle chapelle ... et les dessins conservés dans le fonds Bourassa du Musée du Québec montrent qu'il s'agissait bel et bien d'une chapelle-mausolée (voir la figure 1, placée en annexe)

Nous n'en dirons pas plus pour l'instant sur ce sujet puisque nous y reviendrons dans la troisième partie de notre mémoire.

1.5 Observations sur: "Un état de crise se produit dans l'aménagement lorsque les types consacrés par la tradition ne correspondent plus aux besoins changeants de la communauté."

En deuxième partie de ce mémoire, nous aurons l'occasion de faire valoir que l'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ne correspond pas à un type de cimetière consacré par la tradition. Il présente des différences appréciables, aussi bien avec les cimetières-jardins qu'avec les cimetières monumentaux ou les cimetières paroissiaux traditionnels du Québec. Ce qui, pensons-nous, n'enlève rien à ses qualités ou à sa valeur patrimoniale.

Entre-temps, disons que l'énoncé ci-dessus mène à penser:

- a) que l'introduction des mausolées est une affaire nouvelle, alors qu'au cimetière Notre-Dame-des-Neiges elle remonte à 1978, soit 25 ans,
- b) que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges aurait autrement un aménagement homogène puisqu'on n'identifie pas d'autre "crise" au cours de son histoire, alors que
 - 1) plusieurs secteurs de son territoire n'ont encore jamais été aménagés, mais seulement conservés à titre de réserve,
 - 2) plusieurs "besoins changeants" ont sans cesse provoqué des changements appréciables à l'apparence du cimetière ou aux caractères qu'on peut lui reconnaître,
 - 3) Notre-Dame-des-Neiges - comme on le verra en deuxième partie - ne correspond pas à un type de cimetière "consacré par la tradition".

La chronologie d'évènements qui nous donnons maintenant nous forcerait - si l'énoncé du rapport de la Commission des biens culturels est juste - à conclure que l'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges a été dans un état de crise permanent depuis sa création!

- 1854 Les premiers plans de Henri-Maurice Perrault reflètent une dualité d'esprit qui tranche avec la pratique des cimetières-jardins, ou ruraux, comme on les appelle aussi. (Voir à ce propos l'article 5.1.2.3, en pages 54-55 du Vol. 1 de notre Plan Directeur - Les Fondements du Plan Directeur). Les parties du cimetière qui sont découpées en damier résultent peut-être en partie de l'aménagement antérieur de la propriété Beaubien. Très certainement aussi de la nécessité de conserver de grands territoires réguliers pour l'inhumation en fosse commune qui est encore la méthode la plus courante. Moins de 300 familles avaient alors les moyens ou le désir d'avoir des lots privés (Voir là-dessus l'article de O. Lapalice dans le Bulletin des Recherches Historiques de mai 1930).

Dès l'origine, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a donc un aménagement hybride. (Voir figure 2)

- 1866 A cette date, Henri-Maurice Perrault se plaint de ce que l'on ne respecte pas ses plans, et notamment que l'on fait trop d'allées rectilignes à son goût. Malgré ses récriminations, l'aménagement du cimetière continuera à se faire selon un esprit plus "cartésien" ou pragmatique que celui qu'il souhaitait.

Cela tient en partie à la tradition des cimetières paroissiaux, laquelle a favorisé les alignements rectilignes de concessions, d'égale profondeur mais de largeur variable selon les besoins de chacun. La seule différence qu'il y a avec la fosse commune d'autrefois, c'est qu'au lieu de procéder au fur et à mesure des décès, on procède dans l'ordre d'achat des concessions.

Quoi qu'il en soit, il semble y avoir eu "crise" dans l'aménagement très tôt dans l'histoire du cimetière.

- 1872 Jusqu'à cette date le cimetière se limitait à l'ancienne terre des Beaubien. L'explosion démographique que subit Montréal amène la Fabrique à procéder par la suite à diverses acquisitions de terrains (1872, 1878, 1879, 1907, 1909, 1921, 1970, 1996). La configuration du périmètre et la topographie du cimetière changent considérablement. L'aménagement doit chaque fois s'adapter. La logique des plans initiaux est chaque fois "en crise".

- 1877 Un nouveau règlement oblige les concessionnaires à enclore leur lot avec des murets de pierre ou des clôtures de métal. Cette obligation qui a changé de façon appréciable l'image du cimetière et qui a augmenté la présence d' "objets construits de toutes pièces" s'explique par le fait que la localisation précise des concessions qu'il fallait ouvrir lors d'un enterrement était devenue un véritable casse-tête, lequel ne se posait évidemment pas dans la pratique traditionnelle de la fosse commune, alors que les corps étaient inhumés dans l'ordre des décès.

- 1878 Jusqu'à cette date, l'aménagement du cimetière a toujours été pensé en fonction d'une seule et unique entrée sur le chemin de la Côte-des-Neiges. À la suite d'une pétition des citoyens du Côteau-Saint-Louis et de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, on a du créer un accès du côté nord du cimetière, déboiser une partie de la propriété qui se trouve aujourd'hui derrière la maison-mère des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, y construire une route et bâtir une maison de gardien à la jonction de l'actuel boulevard du mont-Royal. Autant de changements qui ont altéré la logique d'origine.
- 1880 L'ouverture d'un accès à partir du chemin Olmsted dans la montagne provoque de nouveaux changements. Elle rend notamment inutile l'accès sur le flanc nord de la colline d'Outremont et provoque le déménagement de la maison du gardien qui s'y trouvait. Celle-ci est réinstallée l'où se trouve aujourd'hui la section des Orthodoxes. La logique du cimetière est à nouveau changée.
- 1894 À cette date une ligne de tramway est créée à l'ouest de la propriété, sur l'actuel chemin *Queen Mary*. Elle provoque la création d'un nouvel accès piétonnier, qui sera plus tard déménagé lors de l'ouverture de l'actuelle rue Troie, et ouverte aux véhicules. L'aménagement du cimetière doit alors être repensé en fonction de 3 entrées.
- 1894 Un nouveau règlement interdit dorénavant les murets et les clôtures exigées depuis 1877 autour des concessions. Il interdit aussi les monuments en pierre calcaire. Il limite enfin la hauteur des monuments à trois pieds de hauteur incluant la base.

La première interdiction vient du fait qu'on s'était entre-temps rendu compte que le bon entretien des lieux était compromis par tous ces obstacles. On les remplace dorénavant par des bornes à fleur de sol, lesquels n'ont plus d'impact visuel.

La seconde interdiction vient de ce que l'on vient de prendre conscience de la fragilité de ce matériau qui se délite trop facilement. Il faut se rappeler qu'au moment de la création de Notre-Dame-des-Neiges, les monuments privés étaient encore rarissimes et se réduisaient le plus souvent à de simples croix ou planches de bois. La prohibition de la pierre calcaire, jointe à l'apparition d'un meilleur outillage a alors amené un changement appréciable dans la coloration des ouvrages funéraires. Le granite rose devient alors extrêmement populaire.

La troisième interdiction qui, comme la réglementation des fondations, a été adoptée pour garantir une meilleure stabilité aux ouvrages funéraires, a changé considérablement l'apparence des nouvelles sections. Alors qu'on la retrouve dans les règlements de 1903, 1913, 1925 et 1934, elle a été abrogée par la suite. D'où de grandes disparités dans la hauteur des ouvrages funéraires, selon les époques.

- 1920 On se résigne à démolir et enlever les ouvrages funéraires privés (caveaux, monuments et clôtures) qui tombent en ruine et dont ne trouve plus de descendants disposés à les entretenir. Nouvelles altérations au paysage.
- 1924 On met un terme aux activités d'agriculture qui n'avaient jamais cessé dans "la plaine" du cimetière et qui accentuaient son caractère rural. La pelouse qui remplace des champs cultivés donne définitivement un aspect plus urbain.
- 1930 Les effets de la Crise boursière de 1929 ont provoqué une recrudescence de la demande pour des concessions plus petites et des monuments plus modestes. Plus serrés les uns contre les autres, ils ont forcément composé des paysages moins romantiques. La chute de la natalité et la fragmentation des familles qui se sont accentuées depuis la Révolution tranquille des années 1960, ont encore renforcé cette tendance.
- 1934 La création de la ligne de tramways sur le flanc nord-est de la montagne ayant entraîné la perte de l'entrée sur le chemin Olmsted, le cimetière ouvre l'entrée actuelle sur le chemin *Remembrance*, laquelle crée encore une nouvelle dynamique dans l'aménagement du site.
- 1935 A partir de cette date, on asphalté systématiquement les chemins. Le cimetière apparaît de moins en moins "rural".
- 1959 Le marbre, qui ne résiste pas à notre climat et à la pollution urbaine, est interdit dans la fabrication des monuments. Il en résulte une nouvelle altération du paysage.
- 1964 L'acceptation de la crémation par l'Église catholique rend possible la construction d'un crématorium au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, (comme il en existait un au cimetière protestant depuis 1902). Demandé dès 1966 par les hôpitaux de la région pour disposer de leurs déchets pathologiques et recommandé aussi bien par la Ville de Montréal et le Ministère des affaires sociales, le crématorium a été inauguré en 1975. Nouvelle adaptation à l'évolution des mentalités et des pratiques funéraires.
- 1973-
1982 Un certain nombre de charniers familiaux ont du être démolis à la suite de l'adoption d'une nouvelle Loi sur la salubrité de ce type de construction, et à l'instigation expresse de la Division de la salubrité et du contrôle du bruit du Service des affaires sociales de la Ville de Montréal, compte tenu que les familles - quand elles existaient encore - ne voulaient pas payer pour les transformations intérieures requises et préféraient que les restes humains soient rassemblés et inhumés sur le même lot. Nouvelle adaptation aux exigences du temps et nouvelle altération du paysage. Survenues à l'époque où la conservation du patrimoine architectural commence à devenir significative au Québec, ces démolitions ont soulevé de nombreuses protestations de telle sorte que la Fabrique de la paroisse a depuis mis en place des mécanismes qui empêchent de plus amples amputations au patrimoine bâti.

- 1.6 **Observations sur: "Au Québec, les apports culturels et religieux de divers groupes d'immigrants ont entraîné une diversification des pratiques et des habitudes. L'incinération et la conservation des urnes et des cercueils dans des mausolées prennent une place de plus en plus importante."**

Cet énoncé, s'il ne révèle pas nécessairement une attitude xénophobe, reflète tout au moins une méconnaissance de l'histoire des pratiques funéraires au Québec.

L'incinération existe à Montréal depuis 1892 et n'a rien à voir avec l'arrivée de nouveaux immigrants. Elle s'inscrit dans une évolution qui apparaît un peu partout dans le monde au XIXe siècle et qui procède de la recherche de modes de disposition des corps plus économiques et surtout plus hygiéniques. La crémation a été légalisée aux Etats-Unis en 1872, par l'État (anticlérical) italien en 1876, en Grande-Bretagne en 1884 et en France en 1889.

L'adoption de la crémation par les Catholiques depuis 1964 ne dépend pas d'une nouvelle vague d'immigration mais bien plus par l'autorisation de cette pratique par le pape Paul VI. On estime qu'à l'échelle de la planète, huit millions de Catholiques avaient déjà été incinérés en 1970 (voir l'étude de William S. Cook: "Cremation: From Ancient Cultures to Modern Usage" dans Casket and Sunnyside, vol. 103, no 1, janvier 1973).

Par ailleurs, comme nous avons déjà mentionné (à l'article 1.4):

- a) la conservation des cercueils dans les chapelles de cimetières est antérieure au cimetière Notre-Dame-des-Neiges,
- b) les mausolées familiaux figurent sur les tous premiers plans du cimetière Notre-Dame-des-Neiges,
- c) les projets de mausolées collectifs - auxquels on donnait alors le nom de chapelle ou de Campo Santo - ont été mis de l'avant dès 1869, et tout au long de l'histoire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, comme on le verra en troisième partie de ce mémoire.

S'il est vrai que la formule du mausolée est particulièrement populaire auprès de la population montréalaise d'origine italienne, il est faux de dire qu'elle a été la première instigatrice de ce type de construction, contrairement à une opinion répandue dans le public. Le mausolée collectif a d'abord été développé aux Etats-Unis dès les premières années du XXe siècle, pour offrir à moindres frais aux moins nantis les mêmes avantages que les mausolées familiaux fournissaient aux classes supérieures de la société.

Au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, ce n'est qu'à la 5e reprise du projet de mausolée en 1969 qu'un Italien s'y trouve associé, et dont on verra qu'il n'a pas été réalisé. (Voir plus loin la troisième partie de ce mémoire.) Les véritables raisons qui ont poussé la Fabrique à ériger ses mausolées sont surtout la maximisation de la capacité de la propriété (par l'emploi de zones difficilement utilisables pour l'ensevelissement) et le report de la nécessité d'acquérir d'autres terrains.

- 1.7 Observations sur: "Déjà à plusieurs endroits, on assiste à l'édification de mausolées collectifs à l'intérieur de cimetières appartenant au type de cimetière-jardin. Or, par définition, le "type cimetière-jardin" est tout à fait incompatible avec l'édification de mausolées collectifs qui appartiennent au "type cimetière-monument", objets construits de toutes pièces."

À bien des égards, le cimetière-jardin procède des jardins anglais développés au XVIII^e siècle par l'aristocratie britannique, et dont l'un des charmes tient justement dans le dialogue entre la nature et l'architecture grâce à de nombreuses constructions. Par exemple, le temple des Vertus antiques, le temple des Grands hommes anglais et le pont palladien dans le jardin de Stowe (aménagé dans les années 1730), la ruine artificielle d'un château fort construite par Sanderson Miller dans les jardins de Hagley Hall (vers 1747) et le temple de Thésée érigé en 1758 dans le même jardin par James Stuart. On peut encore citer le Panthéon, l'église Saint-Pierre, la croix de Bristol et le pont palladien, tous bâtis dans les superbes jardins de Stourhead, la pagode des jardins de Kew, conçue par l'architecte William Chambers à qui l'on doit aussi la publication d'un recueil de pavillons chinois proposés pour l'ornementation des jardins. On doit aussi dire qu'à la fin du XVIII^e siècle, les jardins à l'anglaise qui se multiplient à travers toute l'Europe comprennent presque invariablement des "fabriques" dans le même esprit.

De nombreux cimetières-jardins américains, et parmi les plus beaux, ont construit de véritables mausolées collectifs, et ce pour les mêmes raisons que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges:

- a) Le cimetière *Mount Auburn* à Cambridge (Mass.) - qui est souvent considéré comme l'exemple *nec plus ultra* du cimetière-jardin en a bâti quelques-uns (les *Auburn Crypts* en 1973, les *Birch Crypts* et les *Willow Garden Crypts* en 1985).
- b) Le cimetière *Woodlawn*, dans le Bronx (NY) s'est successivement doté d'un columbarium puis de mausolées (le *Hillside Mausoleum* qui en était à sa troisième phase en 1998).
- c) Le cimetière *West Laurel Hill*, à Bala Cynwyd en banlieue de Philadelphie (Pa) a aussi son *community mausoleum* depuis 1983.
- d) Le cimetière *Forest Lawn*, à Buffalo (NY) en avait déjà quatre en 1996 (datant respectivement de 1974, 1976, 1982 et 1990).
- e) Le cimetière *Woodlawn*, à Everett (Mass) en a bâti deux, en 1983 et en 2001.

Par ailleurs il faut souligner que les *Memorial Parks* - nouvelle forme de cimetière-jardin où l'on a, pour maximiser la dominante végétale, préféré limiter les monuments privés à de petites plaques au sol - ont accepté de très grands mausolées dès 1920 à Glendale (Californie). Le Dr Hubert Eaton qui a conçu cette formule préférait associer de "nobles architectures commémoratives aux intérieurs pleins de lumière et de couleur", des monuments collectifs et des fontaines jaillissantes aux arbres majestueux et aux vastes pelouses dépouillées de tout monument disgracieux ("mishappen monuments").

En ce qui nous concerne, nous croyons que le mausolée n'est pas par définition incompatible avec le cimetière-jardin. C'est de l'emplacement précis et des choix architectoniques particuliers que dépend la pertinence ou l'impertinence du mausolée dans le cimetière. Ce n'est pas parce qu'on trouve des "objets construits de toutes pièces" que le cimetière devient monumental, pas plus que la présence d'arbres ou de plantes en fait un cimetière-jardin.

- 1.8 Observations sur: *"Sans un contrôle rigoureux des transformations fondé sur une volonté de conserver les caractères essentiels de nos cimetières hérités, il est à prévoir que les efforts consentis par les instances responsables de la gestion de nos cimetières anciens pour les adapter à l'émergence de ces nouvelles pratiques entraîneront la perte de plusieurs éléments du patrimoine bâti québécois."*

Nous militons nous-mêmes pour la conservation des caractères essentiels de notre cimetière. De ses caractères authentiques et véritables, cependant. Et non pas de ceux qu'on lui prête à tort sur la base d'une lecture trop superficielle. Ni de ceux d'un quelconque modèle théorique présumé. C'est cette question que nous aborderons dans la deuxième partie de ce mémoire.

- 1.9 Observations sur: *"Un plan directeur devrait assurer la contribution de toute nouvelle intervention à une amélioration globale du contexte de l'intervention, dans le respect de l'identité des lieux."*

C'est justement ce que vise notre Plan Directeur: les mausolées proposés visent notamment à qualifier, bonifier, structurer les zones du cimetière qui n'ont jamais été organisées dans le passé. Ils tiennent compte de l'orographie des lieux, ils respectent les valeurs sacrées qui sont celles d'un cimetière, ils n'altèrent pas les secteurs qui ont une valeur historique et patrimoniale.

- 1.10 Observations sur: *"L'introduction de mausolées collectifs dans un cimetière-jardin ne peut que produire un type mutant, dépourvu à la fois des qualités propres au cimetière-jardin et des attributs caractéristiques du cimetière-monument."*

Le terme "mutant" a, parce qu'il s'applique aussi aux espèces vituelles imaginées par la science-fiction, une connotation péjorative qui ne peut être que tendancieuse dans le cas qui nous occupe. Nous préférierions "un type nouveau" ou "un type évolué", adapté aux nouvelles conditions, pour autant que ce soit le cas. Or justement, nous montrerons que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges:

- a) a toujours été autre chose qu'un strict cimetière-jardin, plutôt la synthèse de plusieurs courants d'idées, culturellement plus riche que celui-ci à bien des égards, et surtout plus étroitement attachée à la tradition française, source précieuse et distinctive de la société québécoise;
- b) ne peut pas être un type mutant, déviant du cimetière-jardin anglo-saxon, parce qu'il procède de modèles antérieurs.

Plutôt que prétendre qu'une forme plus complexe de cimetière a moins de qualités que les "types" par rapport auxquels on l'examine, il faut savoir reconnaître ses qualités spécifiques.

II LE VÉRITABLE CARACTÈRE DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME DES NEIGES

2.1 Un émule du cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Un article paru dans le journal La Minerve le 14 décembre 1852, c'est-à-dire, à un moment où la création d'un nouveau cimetière est déjà décidée, dit clairement que la Fabrique de la paroisse Notre-Dame est "disposée à ne rien épargner pour le rendre tout à fait convenable pour le but auquel il est destiné ... (et) à en faire un second Père Lachaise". La chose n'est pas surprenante:

- a) parce que le cimetière parisien, inauguré en 1804, avait à cette époque acquis une réputation internationale,
- b) parce que Jean-Baptiste Bréguier, dit Saint-Pierre, le Curé de la paroisse Notre-Dame qui préside aux assemblées de la Fabrique et qui est par surcroît Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, est surtout natif de France, susceptible non seulement d'avoir une connaissance directe du cimetière du Père Lachaise, mais aussi de connaître le riche débat qui avait agité son pays d'origine pendant près d'un siècle avant l'ouverture de celui-ci quant à la forme souhaitable pour les futurs cimetières.

2.2 Le cimetière du Père Lachaise n'est pas un cimetière-jardin

2.2.1 Plusieurs auteurs ont dit que le cimetière du Père Lachaise avait inspiré les cimetières-jardins américains. C'est vrai, mais il faut voir à quel égard. Comme on le dit très clairement dans le Plan directeur du cimetière Mount Auburn, ce n'est pas au niveau de l'aménagement du paysage, pour lequel son créateur Dearborn "had turned to the English ideals" (Mount Auburn Cemetery Master Plan, vol. II, p. 12). C'est surtout le culte des grands hommes, très fort en France depuis le Siècle des Lumières, les Encyclopédistes et la Révolution, ainsi que la beauté des monuments du Père Lachaise qui ont intéressé les Américains anxieux d'immortaliser leurs héros au lendemain de leur guerre Indépendance.

2.2.2 D'autres auteurs précisent que Mount Auburn ...

"... lance la mode du cimetière paysager qui se démarque ostensiblement du modèle français."

(Vovelle, Michel. "A la croisée des mémoires", dans: Healey, Catherine, Bowie, Karen et Bos, Agnès (éd.). Le Père-Lachaise, Action artistique de la Ville de Paris, Paris, 1998, p. 30)

"... defined a new kind of "romantic" cemetery landscape, replete with winding paths and deep forest shade in a natural setting ... initially planned as an arboretum"

(Jackson, Kenneth T. et Vergara, Camilo José, Silent Cities. The Evolution of the American Cemetery, p. 18-20),

ce qui n'était pas le cas du cimetière du Père Lachaise, même s'il a été établi sur les terrains de la villa du confesseur de Louis XIV, qui était comme le roi, un grand amateur de jardins ... à la française.

- 2.2.3 Mieux, plusieurs visiteurs américains se sont plaints au XIXe siècle du caractère trop formel du cimetière du Père Lachaise. Un certain D.W. Chever trouve dans les années 1860 que

"the hand of man was too evident" (cité par Jackson & Vergara, op. cit., p. 17)

Son avis est corroboré par l'auteur anonyme qui publie l'article "Burial" dans The North American Review en 1861:

"Artificial landscape, prime parterres and mathematically clipped bowers give it too much that stiff and constrained aspect which is the failure of Versailles... Ostentatious monuments ... are laid on streets, instead of scattered about the grounds..." (ibidem)

- 2.2.4 Si on regarde les premiers plans (voir figure 3) que l'on possède du Père Lachaise - ceux de son premier concepteur Alexandre-Théodore Brongniart, un architecte de formation classique, élève de Blondel et de Boullée - on constate une dualité d'esprit frappante:

- a) d'une part, de grandes avenues rectilignes bordées d'arbres rigoureusement alignés et des projets de grands monuments, dont celui d'une énorme pyramide (voir figure 4), correspondant dans les deux cas au désir d'établir le cadre solennel qui convient à la gravité du passage de la vie à trépas ainsi qu'à la pompe des cortèges,
- b) d'autre part, des allées piétonnes, serpentine et plus étroites, situées à l'intérieur des îlots découpés par les grandes avenues, et des plantations aléatoires destinées à ombrager de manière romantique les ouvrages funéraires et à créer un refuge pour la douleur et le recueillement des proches des défunts.

Il s'agit là d'une synthèse équilibrée des deux courants qui s'affrontaient à Paris depuis les dernières années du régime monarchique.

- a) Le mouvement "classique-romantique" qui proposait en réaction aux formes gracieuses du style Louis XVI, des volumes austères et grandioses, hors d'échelle sinon à celle de la Nation, où l'architecture domine et où même la nature est assujettie à cette vision monumentale. Boullée, Ledoux et Lequeu ont été les principaux exposants de ce mouvement (voir figure 5).

On trouve chez eux comme dans de nombreux projets de cénotaphes ou de cimetières élaborés par divers architectes à titre privé, ou lors de concours organisés (entre 1765 et 1787) par l'Académie royale d'architecture (voir figure 6), plusieurs exemples de pyramides funéraires qui sont les modèles de celle du cimetière du Père-Lachaise, laquelle a été mise en chantier mais discontinuée après le retour des Bourbons, pour des raisons économiques mais aussi parce qu'elle projetait beaucoup trop une image égypto-napoléonienne.

- b) Le mouvement "naturaliste-romantique" qui proposait plutôt des aménagements bucoliques inspirés par la philosophie de Jean-Jacques Rousseau, par la vision de peintres de paysage comme Hubert Robert et par les jardins à l'anglaise comme ceux du Hameau de Trianon et de Bagatelle. Dans le domaine funéraire, deux réalisations très prisées du public peuvent à coup sûr être considérées comme les modèles directs des bosquets du Père-Lachaise.

La première est le jardin paysager que le marquis de Girardin a aménagé à partir de 1766 sur sa propriété d'Ermenonville avec le secours du poète anglais William Shenstone (propriétaire et concepteur des jardins de Leasowes qui étaient internationalement réputés à cette époque) et du peintre de paysage alsacien Jean-Marie Morel. Ce jardin est célèbre pour les tombeaux ou cénotaphes que Girardin y a implantés à partir de 1778 et surtout pour celui de Jean-Jacques Rousseau sur la petite Ile des Peupliers qui devint un véritable lieu de pèlerinage (voir figure 7): Louis XVI et Marie-Antoinette, l'empereur d'Autriche Joseph II et le roi de Suède Gustave III, l'ambassadeur américain Benjamin Franklin, Mirabeau, Saint-Just, Danton, Robespierre et Napoléon y sont entre autres venus s'incliner sur le sarcophage à l'antique du philosophe, entouré d'un cercle de peupliers de Lombardie. Au passage, il faut noter que ce type de tombeau, hors du giron de l'Église ne pouvait guère être pratiquée que par, ou pour, les libres penseurs auxquels le clergé aurait de toute manière interdit la sépulture ecclésiastique.

La seconde est l'Élysée, ce jardin d'art funéraire créé en 1796 par le peintre Alexandre Lenoir dans le cadre du premier Musée des monuments français, où les tombeaux soustraits au vandalisme révolutionnaire étaient disposés de façon capricieuse au milieu de plantations aléatoires et offerts à la contemplation du public (voir figure 8). Ce faux cimetière-jardin, qui a eu le mérite de sauver quelques œuvres d'art remarquables, de provoquer les recherches historiques d'Arago et de Michelet, et d'inspirer plusieurs artistes et écrivains (David, Ingres, Théophile Gauthier, Victor Hugo, ...) était toutefois loin de faire l'unanimité. Vertement décrié par l'Église catholique, par le sculpteur Deseine et par l'Académicien Quatremère de Quincy, il a finalement été fermé par le roi Louis XVIII et les sculptures qu'il contenait ont été dispersées.

- 2.2.5 Si maintenant on regarde le cimetière du Père-Lachaise à l'époque de la création du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (1854), on constate d'abord qu'il a été agrandi à 5 reprises (1824, 1829, 1832, 1842 et 1850) de façon à pouvoir répondre à l'engouement qui n'avait pas été prévu à l'origine pour les "concessions à perpétuité". On remarque surtout que le dernier agrandissement de 17 hectares - une surface aussi considérable que le territoire initial - a été structuré par une grille sévère d'avenues orthogonales. Les concessions, qui s'y alignent de manière absolument régulière, révèlent un changement d'attitude fondamental: on cherche maintenant une gestion optimisée de l'espace, basé sur un véritable cadastre et une densité maximale (voir figure 9).

Dans la partie initiale du cimetière, les tombeaux s'étaient multipliés, entassés de façon irrégulière, empiétant toujours un peu plus sur le végétal. Les chapelles funéraires ou édicules donnant accès aux caveaux familiaux, qui dans le projet de Brongniart, étaient limités à la périphérie ou à certains points-repères du site, étaient devenus monnaie courante (voir figure 10).

Les visiteurs y venaient toujours en promenade, à la recherche de célébrités mais l'aménagement plaisait de moins en moins, principalement en raison de l'évolution du goût dans la première moitié du XIXe siècle. Le romantisme qui prévalait encore dans les années 1830 avait cédé le pas au néo-classicisme. On commence à trouver que le cimetière du Père-Lachaise manque d'ordre, de caractère et de dignité. Dans un mémoire au Conseil municipal de Paris, un certain A. de Saint-Yon écrit en 1849 que les monuments sont "jetés çà et là sans ordre et sans symétrie", qu'ils "offrent à la vue un pêle-mêle désagréable" et souhaite que l'on construise près de Paris "un Campo Santo", qu'il voit comme un "amphithéâtre régulier de galeries couvertes et espacées entre elles" (cité par Pierre-Émile Follacci et Astrid Hervieu, dans "Les agrandissements successifs", in: Healey, Catherine, Bowie Karen et Bos, Agnès: *op. cit.*, p. 71).

2.3 Paris, phare des Sulpiciens de Montréal.

Tout cela se passe avant la création du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à Paris, qui est toujours le phare des Messieurs de Saint-Sulpice, lesquels dirigent les destinées du Séminaire et de la Paroisse Notre-Dame. À ce propos, on lira avec profit la biographie de Mgr Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal (publiée en 1980 chez Fidès par Gilles Chaussé) et l'article de Raymond Montpetit intitulé "La construction de l'église Notre-Dame: quelques pistes pour une interprétation socio-historique", paru dans les Actes du Colloque organisé par la Société historique de Montréal, publiés en 1990 chez Leméac sous le titre Montréal au XIXe siècle. Des gens, des idées, des arts, une ville. On y lit que:

"Le Séminaire, grâce à l'arrivée inespérée de Sulpiciens français de 1793 à 1802 ... devint, par la force des choses, pour longtemps une communauté de 'Français' " (Chaussé, p. 55), et que

"en 1833 par exemple, sur vingt-trois prêtres agrégés au Séminaire, huit seulement sont Canadiens" (Montpetit, p. 155)

et aussi que, dans le cadre de la rivalité entre les Sulpiciens et l'évêque de Montréal, la logique amenait les premiers à

"recruter en France le plus grand nombre possible de prêtres; restreindre l'admission de sujets canadiens; réserver enfin aux Français les charges importantes de la Maison, telles le supérieurat du Séminaire et la cure de l'église paroissiale" (Chaussé, p. 103)

Il faut aussi rappeler que même les Sulpiciens d'origine canadienne étaient imprégnés de culture française, non seulement au contact de leurs collègues français, mais parce qu'ils faisaient eux mêmes au moins leur "Année de Solitude" dans leur maison d'Issy-les-Moulineaux, en banlieue de Paris.

2.4 Le paysage des établissements sulpiciens

Quand on regarde les aménagements réalisés par les Sulpiciens sur leurs propriétés, on est frappé par la récurrence des dispositions axiales ou symétriques, des jardins formels et des grandes allées rectilignes marquées d'arbres à haute tige régulièrement espacés.

Pour s'en convaincre, nous présenterons ici huit (8) exemples: les jardins du Séminaire de Saint-Sulpice dans le Vieux-Montréal, ceux du Fort des Messieurs, du Grand Séminaire et du Collège de Montréal sur la rue Sherbrooke, les aménagements du Séminaire de Philosophie et de la Ferme sous les Noyers sur les flancs du mont Royal, ceux du Collège Grasset, du Presbytère d'Oka et du Camp Olier. Bien qu'à des degrés divers, ils sont tous empreints du même esprit classique.

a) Les jardins du Séminaire de Saint-Sulpice, dans le Vieux-Montréal.

Les plans du XVIIIe siècle indiquent que les jardins étaient alors composés de douze (12) parterres réguliers, divisés par des allées rectilignes. Par la suite réduits à neuf (9), notamment à cause de l'implantation de la nouvelle église Notre-Dame et d'autres bâtiments dans l'enclos du Séminaire, ils ont néanmoins toujours conservé, et présentent encore malgré leur réaménagement au XIXe siècle, le même caractère formel où la nature est régie par la géométrie. A leur propos, on pourra consulter avec intérêt le rapport d'étude (inédit) préparé par Marie-Claude Robert et associés intitulé Séminaire de Saint-Sulpice. Aménagement des jardins (Montréal, juin 1995) et l' Étude de mise en valeur du Séminaire de Saint-Sulpice, vol. 2: Les bâtiments, les cours et le jardin réalisée en novembre 1998 par M. Jacques Des Rochers (voir figure 11).

b) Les jardins du Fort des Messieurs, au Domaine de la Montagne

Les Sulpiciens ont commencé à développer leur *Domaine de la Montagne* dès 1666, alors qu'il leur servait essentiellement de réserve de bois. Dix ans plus tard, ils y ont implanté une mission pour évangéliser les Indigènes et certains d'entre eux y résident dès 1677.

Venu de France en 1680 pour "s'occuper des sauvages sédentaires de la Montagne" le sulpicien François Vachon de Belmont - qu'Olivier Maurault décrit comme un "homme supérieur, d'une éducation raffinée, tout à fait 'grand siècle' " (Marges d'histoire, vol. III, p. 31, Montréal, 1930) y construisit une chapelle et une maison pour les missionnaires, ornée d'un perron en fer à cheval, "souvenir de Fontainebleau" ... aligna les cabanes des sauvages en un ordre harmonieux ... et fit jaillir une fontaine." (Ibidem) Monsieur Louis Tronson, Supérieur du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, à qui Vachon de Belmont décrit les travaux qu'il a accompli, lui répond que

" S'il ne fallait point passer la mer pour y aller, je crois que M. le Boiteux, qui est maintenant le grand fontainier d'Issy et qui y a découvert une nouvelle source, se résoudrait aisément d'aller voir votre belle fontaine, et qu'il vous donnerait le moyen de la faire jeter comme les nôtres. Car on dit que ce serait un grand sujet d'admiration pour les sauvages et qu'ils iraient tous voir cette merveille." (Id, p.33)

Ce qui tend à démontrer que la filiation entre la France et la Nouvelle-France pouvait être souhaitée aussi bien par la métropole que par la colonie, et que le modèle disponible est bien celui des jardins à la française.

Des aménagements antérieurs à 1694, on sait encore, soit par les dessins qui en sont restés ou par les descriptions qu'on en a donné, que le bâtiment était du genre petit manoir symétrique, que la palissade qui l'entourait était régulière et marquée de quatre tours d'angles - dont deux subsistent encore aujourd'hui sur la rue Sherbrooke - que le jardin qui se trouvait à l'intérieur de cette enceinte était un jardin formel sur plan carré, possédant sa propre clôture, et divisé en quatre parterres par des allées rectilignes perpendiculaires l'une à l'autre.

c) Les alignements de la "Ferme sous les Noyers"

On désigne sous ce nom une autre portion du Domaine de la Montagne que les Sulpiciens ont aménagée entre 1803 et 1807, à la fois comme jardin d'utilité et comme jardin d'agrément. La résidence qui y fut construite a servi de maison de campagne aux étudiants du Petit Séminaire (l'ancien Collège de Montréal, rue Saint-Paul) puis aux Sulpiciens du Grand Séminaire après la démolition de l'ancien Fort des Messieurs.

Le plan de Sitwell et Jervois, réalisé en 1868-1869 à titre de relevé des fortifications de l'île de Montréal, nous y montre plusieurs alignements d'arbres sur la terrasse située devant la façade sud du bâtiment et le long de l'allée d'accès depuis la rue Sherbrooke (voir figure 12). Par ailleurs, deux photographies provenant du Fonds de René Marinier p.s.s. conservé aux Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, nous en montrent l'apparence vers 1905, et vers 1925 respectivement (voir figures 13 et 14). Alors qu'une allée double jalonne l'accès à la ferme, deux autres sont respectivement plantées sur la terrasse servant de promenade et sur le talus en contrebas de celle-ci. (Pour plus d'information sur cet aménagement, on consultera l'étude réalisée en juin 1999 pour le Ministère de la Culture et des Communications par Monsieur Jacques Des Rochers, La ferme sous les noyers. Évolution du site: Forme et usages du paysage.)

d) Les aménagements du Grand Séminaire et du Collège de Montréal

Il s'agit cette fois des aménagements paysagers qui se trouvent sur les côtés nord et ouest de ces institutions, érigées au XIXe siècle à l'emplacement du Fort des Messieurs.

L'élément le plus remarquable est "une pièce d'eau, un canal pavé en pierre ... lac aux lignes géométriques" qui aurait été creusé par M. de Belmont lors d'une crise de chômage, en 1700. (Olivier Maurault, op. cit., p. 53). Ce "lac" - qui, comme l'ancien étang du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, a longtemps contenu une petite cabane pour des canards - est entouré par une agréable promenade jalonnée d'arbres à haute tige régulièrement espacés (voir figure 15).

Les cours de récréation des élèves du Grand Séminaire et du Collège de Montréal étaient aussi dotées d'aménagements d'esprit classique (terrasses, alignements réguliers d'arbres) qui sont contemporains des aménagements faits par la Fabrique de la Paroisse au cimetière Notre-Dame-des-Neiges (voir figure 16).

e) Les jardins du Séminaire de Philosophie

La photo aérienne publiée dans La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada 1657-1957 révèle clairement la présence d'aménagements paysagers distincts, et notamment des allées régulièrement plantées d'arbres, principalement des peupliers de Lombardie, à l'ouest du bâtiment et en périphérie de la propriété (voir figure 17).

f) Le Collège André-Grasset

À l'origine, la voie d'accès à cette maison d'enseignement était bordée sur sa face sud d'une majestueuse allée de peupliers (voir figure 18).

g) Les jardins du presbytère d'Oka

Situés en bordure du lac des Deux-Montagnes, ces jardins s'inscrivent dans la continuité de l'esprit qui était déjà celui des jardins du Séminaire de Saint-Sulpice dans le Vieux-Montréal: parterres orthogonaux et allées rectilignes (voir figure 19).

h) Le camp de vacances au lac Olier

Cet aménagement temporaire n'a en soi que peu d'importance. Il est par contre extrêmement révélateur de l'esprit de rigueur formelle qui a toujours marqué les aménagements des Sulpiciens. Comme les cabanes des "sauvages" étaient alignées "dans un ordre harmonieux" au Fort de la Montagne, de même les tentes des campeurs sont ici disposées selon un carré rigoureux qui définit le lieu des activités collectives. Il procède manifestement des campements militaires romains (voir figure 20).

Aucun des aménagements des Sulpiciens n'a dérogé à ce goût de l'ordonnance régulière, classique, simple mais empreinte de grandeur. Les zones naturellement boisées sont laissées à leur "désordre" mais les parties aménagées, obéissent à un ordre géométrique et à la logique environnementale. Les arbres que l'on plante en bordure des allées appartiennent toujours à des espèces locales, sans recherche de diversification, encore moins d'exotisme comme c'est le cas dans un arboretum. Comme dans le parc de Versailles, la majesté vient de l'ordonnance, du rythme répétitif, du port aristocratique des arbres aux troncs droits et élancés. Admirables en eux-mêmes, il ne constituent qu'un cadre et ne cherchent pas à voler la vedette aux sculptures, bassins, fontaines, et constructions qui jalonnent le parcours ou peuplent les bosquets, ... et encore moins aux gens qui s'y promènent.

2.5 L'héritage d'une longue tradition classique consacrée par la France

Les Grecs ont connu par l'intermédiaire de Xénophon les jardins géométriques des Perses, souvent divisés en "quartiers" pour symboliser les régions du monde. Ils ornaient les abords de leurs temples d'arbres fruitiers plantés symétriquement. Leurs philosophes aimaient deviser en déambulant dans les allées plantées attenant à divers bâtiments publics, qu'il s'agisse du gymnase de l'Académie pour Platon ou du Lycée d'Aristote et des "Péripatéticiens". A partir de la période hellénistique (IVe s. avant J.-C.), ils ont été préoccupés par le dialogue et l'équilibre entre l'architecture et la nature.

Les Romains ont par la suite doté leurs villas de péristyles formels et de jardins extérieurs (appelés *xystus*), dont l'axe correspondait à celui de l'édifice. Des nymphées ou autres petites constructions ornaient les jardins alors que des fresques reproduisant des paysages agrémentaient souvent l'intérieur des maisons (par exemple celle de l'impératrice Livia, à Prima Porta). Le mode de vie que nous décrit Pline le Jeune dans son Histoire Naturelle, avec ses trois promenades quotidiennes, explique l'importance des allées et des portiques dans les jardins de plaisance romains.

Le Moyen-Age a surtout valorisé le "hortus conclusus", jardin emmuré, mais lui aussi régi par une stricte géométrie cartésienne.

La Renaissance italienne a redécouvert le jardin antique par l'intermédiaire des écrits laissés par les Grecs et les Romains, (notamment par Cicéron, Varron, Vitruve et Palladius) ou par l'étude des traces laissées par quelques glorieux exemples (par exemple les jardins de Lucullus à Rome et ceux d'Hadrien à Tivoli). C'est sur cette base que Pirro Ligorio a conçu les jardins de la Villa d'Este, en 1550 et qu'Alberti a développé les théories de l'aménagement des jardins et des villes qui figurent dans son "De Re aedificatoria". C'est en outre le point de départ des villas médicéennes à Florence. Le goût de la géométrie et des allées de promenade y est frappant (voir figure 21).

La riche tradition classique qui est celle des Sulpiciens a semble-t-il été introduite en France à l'époque de François Ier et d'Henri II grâce à des jardiniers italiens comme le napolitain Pacello da Mercogliano qui aurait créé vers 1500 une allée près du château de Blois, ou certains autres de la suite de Catherine de Médicis auxquels seraient imputables les jardins de Fontainebleau (allées plantées de plusieurs rangées d'arbres en bordure du Grand Étang, et du canal, entre 1528 et 1565). C'est encore sous l'impulsion de Catherine de Médicis que furent réalisés à partir de 1564 à Paris, les parterres réguliers des jardins des Tuileries (voir figure 22).

Le rôle particulier des arbres à hautes tiges, plantés pour encadrer les parterres ou jalonner les allées, a été théorisé dès l'année 1600 par Olivier de Serres, sieur du Pradel (1539-1619), dont l'ouvrage intitulé Le théâtre d'agriculture et Mesnage des champs a été réédité sept fois avant sa mort. Il y dit que l'ensemble du parterre ainsi bordé ressemble "à un tableau enrichi de sa cornice (corniche), dont l'eslèvement (la hauteur) donne lustre à ce qu'elle enferme" (Cité par Ehrenfried Kluckert dans Parcs et jardins en Europe de l'Antiquité à nos jours, Könemann, 2000, p. 47).

Entretiens en 1594, le Mail de l'Arsenal, première promenade de plaisance réservée aux piétons, avait été créé en bordure de la Seine à Paris, par Sully, le Grand-Maître de l'artillerie (voir figure 23).

La même année le grand-duc Ferdinand Ier de Toscane entreprenait sur les bords de l'Arno, à Florence, la promenade des Cascine, réservée à sa famille et à ses invités, mais où l'on pouvait circuler aussi bien en voiture qu'à pied. Cette réalisation a par la suite servi de modèle à sa nièce et pupille Marie de Médicis qui, devenue reine de France et Régente du royaume, entreprendra en 1616 ce que l'on connaît aujourd'hui comme le Cours-la-Reine (de l'italien "corso"), en bordure de Seine au-delà du jardin des Tuileries. C'est ainsi que les premiers 1500 mètres de l'ancien chemin de Chaillot furent aplanis, plantés de 4 rangées d'ormes, bordés de fossés et fermés par une grille à chaque extrémité. Au milieu du parcours, un rond-point permettait aux carrosses de changer de direction (voir figure 24).

C'était encore là une modeste transposition d'un aménagement de jardins au plan de l'urbanisme. Cela change après la période troublée de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) et de la Fronde (1648-1653), alors que la "Grandeur" de la monarchie, patiemment poursuivie par Richelieu et Mazarin devient une réalité: les Protestants ne représentent plus une menace, la Noblesse est matée, l'hégémonie de la France en Europe est assurée et Louis XIV décide en 1661 de "régner seul". Au plan de l'aménagement, il entreprend dès 1656 l'embellissement de sa capitale en supprimant une partie du mur d'enceinte de Charles V et en y traçant le "boulevard" du Temple, qui une fois planté de 5 rangées de grands arbres, deviendra dans les dernières années de son règne, une promenade très populaire de quelque 527 mètres de long.

Cette opération a été à partir de 1670 et jusqu'en 1705, menée de front avec la création des "Nouveaux Cours". Il s'agissait là de promenades analogues, abondamment plantées et toutes très fréquentées, qui ont été substituées au reste de l'enceinte de Charles V et à celle de Louis XIII: elles correspondent à la séquence actuelle des Grands Boulevards, de la Madeleine à l'Arsenal (voir figure 25). On peut encore citer l'amorce des Champs-Élysées et l'actuelle avenue Montaigne, le Cours de Vincennes et les belles avenues ombragées du quartier de l'Hôtel des Invalides. La réparation et la construction de nouvelles bastides aux frontières du royaume ont permis de faire de la capitale une "ville ouverte" et le nouvel urbanisme qui s'y développe devient la marque personnelle du Roi Soleil, et celle du Grand Siècle. À Versailles, les avenues qui conduisent au château sont évidemment conçues selon la même vision de grandeur (voir figure 26).

La popularité de ces avenues majestueuses a provoqué leur multiplication à travers tout le pays. À la fin du XVIII^e siècle, Arras, Besançon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Marseille, Nancy, Nantes, Nîmes, Montpellier, Saint-Germain-en-Laye, Toulouse, Tours avaient toutes créé les leurs et cherché dans le même temps à se doter d'instruments de contrôle de l'architecture (alignement, hauteur, matériaux, saillies, ...). Cette recherche d'unité et d'harmonie urbaine est la préoccupation des Parlements et des États provinciaux, des gouverneurs, des intendants et des commandants, de l'Académie royale d'architecture et des professionnels, mais aussi de simples "individus éclairés", comme le révèle Jean-Louis Harouel dans son excellent ouvrage intitulé L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII^e siècle, paru chez Picard à Paris en 1993.

Il faut noter ici que les Sulpiciens appartiennent incontestablement à cette élite éclairée. Plusieurs d'entre eux appartiennent à l'aristocratie et ont leur entrée à la Cour, voire même l'oreille du Roi, qui les protège. Ce fût entre autres le cas pour François de Salignac de la Mothe-Fénelon, - frère aîné du célèbre orateur, également Sulpicien et archevêque de Cambrai - que Frontenac n'aimait pas, mais auquel Louis XIV donna raison contre le gouverneur de la Nouvelle-France.

D'autres Messieurs de Saint-Sulpice comptent parmi les plus grandes fortunes de France, comme Alexandre Le Rageois de Bretonvilliers, qui a joué un rôle déterminant dans la nomination de François-Marie Perrot au poste de Gouverneur de Montréal. Ils sont aussi extrêmement raffinés et cultivés, possédant de larges collections de livres, comme celle du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal, d'ailleurs.

Après la Révolution, les travaux d'urbanisme à Paris s'inscrivent dans le droit fil de la tradition classique. Le Premier Empire a parachevé l'aménagement des Champs-Élysées et amorcé la "Traversée de Paris", avec un segment de l'actuelle avenue de Rivoli. Cette dernière opération marque le début d'entreprises plus audacieuses encore que celles de l'Ancien Régime. Alors que les réalisations de la monarchie se situaient presque toutes à la jonction des faubourgs ou sur des terrains périphériques, et comme telles n'entraînaient pas de fortes dépenses d'expropriation, celles du XIXe siècle, et spécialement celles de la I^{le} République et du Second Empire trancheront dans le vif du tissu urbain existant et finiront par couvrir l'ensemble du territoire de la capitale.

En conclusion, on retiendra qu'il y a une continuité de pensée de François Ier à Napoléon III, de Colbert au baron Haussmann et de Le Nôtre à Alphand - l'ingénieur en chef des promenades et plantations de la ville de Paris sous le Second Empire. Cet urbanisme d'esprit classique français a même perduré jusqu'au XXe siècle et essaimé à travers le monde. On le retrouve entre autres dans les travaux du major Pierre-Charles L'Enfant à Washington, d'Ernest Hébrard en Indochine, et de Jacques Gréber, à Philadelphie et à Ottawa.

Le rayonnement de ce type d'urbanisme ne doit pas nous faire oublier quelle tradition culturelle l'a engendré. C'est bien ce qu'ont compris Patrick Abercrombie (*Townplanning Review*, II, p. 216) et Pierre Lavedan (*Histoire de l'urbanisme*, II, 353) quand ils s'entendent pour reconnaître que:

"la particularité de Paris et ... une de ses principales différences avec Londres - c'est, à côté de ces espaces libres plantés d'arbres, mais soustraits à la circulation générale que sont les jardins, l'existence de grandes avenues-promenades s'insérant dans le plan de la ville." (Lavedan)

De même, l'accoutumance que l'on peut en avoir à la suite de la multiplication des alignements d'arbres dans nos villes, ne doit pas nous empêcher d'apprécier les valeurs d'harmonie et de majesté qui s'y attachent.

2.6 Le paysage au cimetière Notre-Dame-des-Neiges et au Mount Royal Cemetery

Quand on compare les sections du plan de Sitwell et Jervois qui concernent les deux principaux cimetières du mont Royal, on se rend compte que dès 1868-1869, il existait une très grande différence dans leurs aménagements respectifs:

- a) *il n'existe aucune avenue rectiligne dans le cimetière protestant, ni aucun alignement régulier d'arbres en bordure des allées, contrairement d'ailleurs à la "Mount Royal Avenue" qui y mène (voir figure 27),*
- b) *au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, une grande partie des allées et des plantations procède de l'esprit monumental français (voir figures 2 et 28).*

Les avenues qui relient l'entrée à la chapelle-bureau-résidence sont symétriques l'une par rapport à l'autre. Leur parcours sinueux s'explique: dans le premier segment par la volonté de circonscrire et mettre en valeur une Grande Croix plantée dès 1855; dans le second, en partie à cause de la déclivité du terrain entre la plaine et le plateau, et en partie pour mettre en valeur le charnier public.

Elles sont ensuite pour la plupart rectiligne dans la partie nord-ouest de l'ancienne terre Beaubien, et sinueuses dans la partie sud-est de celle-ci. Cela se justifie parce que l'une est pratiquement plate alors que l'autre est accidentée. Sauf dans ce dernier cas, le tracé des chemins peut difficilement être très fantaisiste. La propriété est encore fort étroite et partiellement inutilisable pour la fonction funéraire (bâtiments de ferme conservés dans la plaine, et étang sur le plateau). Pour les fosses communes, il faut des îlots rectangulaires, alors que pour atteindre le fond de la terre, il faut développer les circulations en fonction d'un axe dans le sens de la profondeur (voir figure 2). Enfin, la raison répugne à faire trop de sinuosités en terrain plat, comme d'ailleurs l'a fort bien dit par la suite le théoricien de l'esthétique italien Pietro Selvatico qui trouvait que le cimetière-jardin était un modèle fascinant mais toutefois peu approprié dans les plaines. (Selvatico, Pietro. Sul futuro cimitero della città di Padova ..., Padoue, 1860, p. 4, cité par Ornella Selvafolta dans "Le jardin et l'enclos: cimetières italiens du XIXe siècle", in: Healey, Catherine; Bowie Karen et Bos, Agnès, op. cit., p. 171-173). Au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, cette logique a été respectée, non seulement dans les secteurs d'origine, mais aussi bien dans les territoires acquis ultérieurement: ce n'est que dans le secteur du sommet d'Outremont que l'on retrouve un aménagement capricieux.

Quant aux arbres, ils respectent la dualité d'esprit des allées: rigoureusement alignés et espacés dans la partie "cartésienne" du cimetière, ils sont placés aléatoirement dans sa partie accidentée (voir figure 28).

Il faut préciser que l'on peut se fier à ce que montrent Sitwell & Jervois puisque leurs "Fortification Surveys" est ni plus ni moins une carte d'État-Major, extrêmement précise. D'ailleurs, on n'a qu'à se promener dans ces deux cimetières pour se rendre compte que la réalité actuelle est toujours en accord avec celle de 1868-1869. Il n'y a toujours pas d'allée rectiligne ni de plantations régulières au cimetière protestant, alors qu'il y en a en abondance au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Ce contraste fondamental entre les deux nécropoles découle de substrats culturels complètement différents. Il a été d'autant plus facilement maintenu que les terrains acquis par la Fabrique avaient été presque tous largement déboisés par les entreprises agricoles ou horticoles qui occupaient précédemment les lieux, alors que les terrains du cimetière protestant étaient demeurés boisés, étant donné qu'ils se trouvaient dans les parties hautes des terres montagneuses du Docteur McCulloch et de William Tait Jr.

Par ailleurs, le cimetière Mount Royal a constamment bénéficié des services de professionnels du paysage alors que les archives du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ne révèlent rien de tel avant la fin du XXe siècle.

- a) Le cimetière protestant a été planifié par l'Américain Andrew Jackson Downing, architecte, paysagiste, théoricien du paysage, éditorialiste de la revue The Horticulturist et admirateur du cimetière Mount Auburn (Cambridge, Mass.). Il a ensuite été aménagé par son collègue et compatriote James C. Sydney qui avait précédemment travaillé à l'agrandissement du cimetière-jardin Laurel Hill (Philadelphie). Il a de plus été peaufiné pendant 61 ans par l'horticulteur québécois Ormiston Roy, avec la collaboration du surintendant du Jardin botanique de Montréal Henry Teuscher, un architecte de paysage, botaniste et horticulteur d'origine allemande. Pendant cette période, on y a importé des essences d'arbres rares et exotiques, savamment disposées pour susciter la curiosité ou la rêverie. Il n'est pas étonnant qu'il soit devenu un véritable arboretum et c'est à juste titre qu'on le considère comme un bel exemple de cimetière-jardin.
- b) Les archives du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ne révèlent rien de tel. L'architecte et arpenteur Henri-Maurice Perrault, qui a été chargé d'en dresser les plans initiaux en 1854 a effectué un voyage aux Etats-Unis cette même année pour y visiter des cimetières à New York et à Boston, mais on ne sait pas exactement à quels aspects il s'est intéressé. De toutes manières, ses services semblent ne plus avoir été requis à partir de 1858. Dix ans plus tard, et jusqu'en avril 1870, il est de nouveau à l'œuvre, mais ses travaux portent en partie sur d'autres choses (le relevé du vieux cimetière Saint-Antoine que la Fabrique veut alors vendre en lots d'habitation, et celui des environs du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, que l'on se préoccupe déjà d'agrandir).

On le retrouve une fois de plus au cimetière en 1875-1877, alors qu'il dresse le plan général de développement de la terre récemment acquise de William Tait. Peut-être a-t-il continué à établir le lotissement parcellaire des concessions jusqu'en 1881, mais pas après puisque la tâche a alors été confiée aux étudiants de l'École Polytechnique sous la direction de l'architecte et arpenteur Joseph-Émile Vanier, et plus tard au surintendant du cimetière.

Les dernières contributions de Henri-Maurice Perrault à l'histoire du cimetière ont été d'établir les plans et devis de l'actuel Pavillon administratif (1877) et de parachever la porte monumentale sur le chemin de la Côte-des-Neiges après le décès de son collègue Victor Bourgeau (1888-1889).

Sa correspondance, le tracé des chemins dans les secteurs accidentés et le lotissement parcellaire des rares îlots qui sont à coup sûr de lui, montrent qu'il avait une réelle compréhension du caractère des cimetières-jardins qu'il a dû visiter aux Etats-Unis. Toutefois, l'intermittence de son travail au cimetière révèle une influence somme toute limitée.

Le cimetière ne semble pas avoir eu d'architecte du paysage à son service avant la fin du XXe siècle. Seuls les fleuristes successifs qui s'occupent des serres, construites à partir de 1886, ont un rapport avec le paysage.

Compte tenu de ce que nous avons montré précédemment sur l'ensemble des établissements sulpiciens au Québec, on peut émettre l'hypothèse que les aménagements paysagers du cimetière sont - en dehors des parties où l'on reconnaît la main de Perrault - une fois de plus, l'application des principes traditionnels du paysage français, ici et là simplifiés par les surintendants en fonction d'impératifs fonctionnels ou économiques.

Il n'en demeure pas moins qu'ils présentent un caractère "monumental" même s'il s'agit d'éléments naturels. Ils cadrent parfaitement dans la "catégorie esthétique" du monumental, telle que définie par Étienne Souriau:

"MONUMENTAL - Qui a les caractères d'un monument, surtout par ses vastes dimensions. Le monumental est en plus une catégorie esthétique; un style, une œuvre, une forme d'art, relèvent du monumental quand ils joignent à l'ampleur matérielle un ethos de grandeur, d'imposant ou même de majestueux, avec des lignes larges et robustes créant l'impression d'une solidité défiant le temps, et quand les formes d'ensemble y sont plus importantes que les détails du décor."

(Souriau, Étienne: Vocabulaire d'esthétique, Paris, Quadrige-Presses Universitaires de France, 1999 (1990), p. 1026).

Au passage, il est intéressant de noter que ce "défi au temps" est particulièrement signifiant quand il s'agit d'éléments figurant dans un cimetière.

2.7 Les caractères anglo-saxon et protestant du cimetière-jardin

Cette partie de notre mémoire s'inspire largement de l'excellent ouvrage de Blanche Linden-Ward intitulé Silent City on a Hill. Landscapes of Memory and Boston's Mount Auburn Cemetery, publié en 1989 à Columbus par l'Ohio State University Press, et tout particulièrement du chapitre 2: "English Gardens: Models of Melancholy, Nature and Design" (pages 35 à 63).

Avec force exemples tirés de la littérature et des arts, l'auteur montre d'abord que dès le XVII^e siècle, la Grande-Bretagne se distinguait du reste de l'Europe par ses "rural churchyards" pittoresques et qu'on y trouvait souvent des arbres, tels des sorbiers au pays de Galles et des ifs, symboles d'immortalité en Angleterre et en Écosse.

Elle démontre ensuite que les Iles Britanniques ont à partir du XVII^e siècle connu un véritable engouement pour les paysages suscitant la mélancolie et la méditation sur le thème de la brièveté de la vie. Dans son poème "Il Penseroso", écrit vers 1635, l'écrivain John Milton fait carrément l'éloge de la mélancolie, qui selon lui ne doit plus être vue comme une maladie. De même, son collègue John Evelyn parle de "religious melancholy or pious sadness", et rappelle dans son "Silva, or A Discourse of Forest-Trees" (1664) à quel point les grandes forêts de chênes et les temples entourés d'arbres constituaient dans l'Antiquité des sites "sublimes et sacrés" pour le culte. Il se réclame de Platon qui plantait des arbres pour ombrager la dernière demeure des disparus. Il souligne aussi le fait que le tombeau du Christ se trouvait dans un jardin.

Le même John Evelyn, et l'architecte Sir Christopher Wren, se sont faits, après l'épidémie de peste de 1665 et le grand incendie de Londres de 1666, les promoteurs d'un nouveau cimetière, unique et non confessionnel pour l'ensemble de la capitale britannique, dans lequel ils réclamaient la commémoration individuelle des défunts. Cela correspond au récent développement du culte de la mémoire des disparus, qui est documenté en Angleterre à partir des premières décennies du XVII^e siècle, et aux Etats-Unis à partir des années 1650.

Pour le XVIII^e siècle, qui influencera directement l'invention des cimetières-jardins, on peut également mentionner deux poèmes fameux: "The Complaint of Night Thoughts on Life, Death and Immortality", publié en 1742 par Edward Young et "An Elegy written in a Country Churchyard", publié en 1750 par Thomas Gray. Tous deux célèbrent le cimetière agreste, le jardin peuplé de stèles et d'autres monuments. C'est sous leur influence directe que les architectes paysagistes se mirent à créer, dès la deuxième moitié du XVIII^e siècle, des lieux de contemplation mélancolique sur certains domaines privés, avant que l'on ne crée les premiers cimetières-jardins.

Blanche Linden-Ward démontre enfin l'origine protestante de ce goût pour la mélancolie et pour les paysages naturalistes qui semblaient les plus appropriés pour commémorer les défunts, humbles ou célèbres.

"The taste for melancholy, or pleasure drawn from subtle sadness cultivated in a naturalistic setting, grew as a variation on and an outgrowth of Calvinist theology of Election ... a Calvinist finds signs of personal grace through meditation ... England's graveyard poetry and evidence of the cult of the melancholy in landscape garden design were natural outgrowths and adaptations of trends originating in seventeenth century Protestantism..." (op. cit., p. 36).

Elle ajoute que ces lieux paysagers que les Calvinistes considéraient comme les plus appropriés pour réfléchir à la mort étaient justement le type de lieu que décriait le clergé catholique à partir de la Contre-Réforme, parce que davantage panthéistes ou animistes que chrétiens.

D'autres auteurs confirment le caractère schismatique que la fascination du cimetière-jardin pouvait avoir pour les Catholiques:

"As Gary Wills notes in Lincoln at Gettysburg, ideological factors provided an important impetus for rural cemeteries: 'an escape from the theological gloom of church-yards, a return to nature, a pantheistic identification of dissolution with initiation.' Much of the doctrine shaping the rural cemetery was derived from Transcendentalism. Led by Ralph Waldo Emerson, the Transcendentalists believed that God, a benevolent and mystical force, was present in nature. Nature allowed essential goodness, not outdated concepts of hell and damnation, to come to the fore," (Richman, Jeffrey I. Brooklyn's Green-Wood Cemetery. Brooklyn, 1998, p. 8).

Né à Boston en 1803, Emerson a été quelque temps pasteur de l'église unitarienne mais il s'en est retiré en 1832 à cause de divergences doctrinales sur l'Eucharistie. Établi à Concord (New Hampshire), il a exposé sa théorie du transcendentalisme dès 1838 dans un ouvrage intitulé Nature. Sa doctrine visait à atteindre, par un effort d'introspection méthodique, le moi profond, l'esprit universel commun à toute l'espèce humaine.

Ce qui nous mène à conclure sur ce point en disant qu'il n'est pas étonnant que les traits d'un cimetière-jardin n'aient jamais été plus marqués au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Non seulement il eût fallu déclasser la longue tradition classique française, mais encore s'affranchir de l'esprit de l'Église catholique romaine, alors que le clergé québécois était au XIXe siècle l'un des plus aigus fers de lance de l'ultramontanisme. On n'a donc admis les allées sinueuses et les plantations aléatoires que dans les zones où la topographie les justifiait.

On peut certainement reconnaître plein de qualités au cimetière-jardin et admirer le cimetière Mount Royal. Il n'y a toutefois pas lieu de regretter que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges soit différent: ce serait mépriser les mérites du paysage classique français et trahir les racines culturelles des francophones du Québec. Au plan de la conservation des cimetières de la montagne, il ne faut surtout pas les englober dans un même phénomène, ni chercher à les faire se ressembler, ni imposer la logique de l'un à l'autre, ou vice-versa.

2.8 Autres manifestations d'une composante monumentale à Notre-Dame-des-Neiges

La recherche d'une certaine prestance au cimetière Notre-Dame-des-Neiges ne se limite pas l'emploi d'un paysage d'inspiration classique française, et n'est pas nouvelle non plus en ce qui concerne les autres aspects de l'aménagement.

- a) Dès 1855, quand on plante une première Grande Croix de bois à l'entrée du site sur le chemin de la Côte-des-Neiges, on le fait "pour donner à l'entrée de notre cimetière cette grandeur qui le distingue" (Lettre de L. Villeneuve, p.s.s., président du Comité du nouveau cimetière au Supérieur des Sulpiciens, non datée, mais d'après le contexte, vers 1857. - C'est nous qui soulignons).
- b) De 1876 à 1879, on a mis en place 14 édicules d'esprit néo-classique pour abriter les haut-reliefs en terre-cuite polychrome d'un Chemin de Croix commandé chez Maréchal & Champigneulle à Bar-le-Duc en France. Supprimé en 1985 parce qu'en trop mauvais état, ce Chemin de Croix et le Calvaire qui le terminait (et demeure toujours en place) ont pendant plus d'un siècle constitué des éléments structurants du paysage du cimetière, depuis la chapelle de la Résurrection jusqu'au sommet d'Outremont.
- c) De 1878 à 1949, on a projeté de construire au sommet, dans le secteur du Calvaire, une "basilique" suffisamment vaste pour y accueillir les fidèles au terme du Chemin de Croix, où l'on avait pris l'habitude d'y célébrer des cérémonies. Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale, alors que les offrandes que l'on avaient recueillies à cette fin se sont faites moins substantielles et que d'autres nécessités se sont faites sentir, que l'on a renoncé à ce projet ... qui n'était certainement pas d'esprit "naturaliste".
- d) En 1888-1889, on a remplacé la première porte d'entrée (que l'on avait toujours considérée comme temporaire) par une nouvelle porte en pierre, plus monumentale. Le projet élaboré par l'architecte Victor Bourgeau et modifié par Henri-Maurice Perrault était plus imposant qu'il n'apparaît aujourd'hui. Il n'avait pas à l'origine les rotondes qui ont été ajoutées pour donner plus de commodité aux deux maisonnettes flanquant la porte, et qui, malheureusement n'ont pas reçu un traitement d'égale qualité.

Par contre, il comportait un trumeau et un fronton central qui ont du être supprimés en 1926 après qu'ils soient devenus périlclitants.

- e) En 1891, on a projeté de changer la Grande Croix par une nouvelle en granit ou en métal, et de l'entourer par une série de caveaux familiaux. Le projet n'a pas été réalisé, mais il montre bien la permanence d'une vision majestueuse du cimetière.
- f) En 1901, la Fabrique a adopté un amendement à ses règlements, en vertu duquel les concessionnaires ont du cesser de placer les monuments là où bon leur semblait, afin de garantir leur bon alignement, ... toujours dans le même esprit classique français.
- g) En 1901 encore, le projet soumis par l'architecte Joseph-Émile Vanier pour la reconstruction du charnier collectif, n'est pas assez "monumental" aux yeux de certains marguilliers, compte tenu "de l'importance que prend progressivement le cimetière" ainsi que des monuments "artistiques et dispendieux" qu'y érigent les concessionnaires (par exemple le gigantesque monument de la famille Valois, surmonté par l'Angle de gloire de Louis-Philippe Hébert qui a été présenté au Musée du Québec lors de la grande rétrospective de l'œuvre de ce grand artiste en 2001). Le Comité permanent de construction insiste pour un traitement monumental, "sobre d'ornements", mais avec des façades en granit. Les soumissions s'étant avérées trop élevées, on a dû se replier sur des façades en pierre grise de Montréal. Le résultat a toutefois été jugé suffisamment impressionnant pour que l'on pense en faire parvenir des photographies à certains cimetières américains.
- h) En 1928-1929, plusieurs projets de grilles monumentales, (dont certains véritablement grandioses en style néo-baroque soumis par la maison Vinant de Paris) sont examinés par la Fabrique pour remplacer la porte de Bourgeau et Perrault. La crise économique engendrée par le crash de la bourse de New York a empêché de les réaliser.
- i) En 1929, alors que la Fabrique a fait préparer par un architecte - qui n'est pas nommé mais qui est sans doute son architecte habituel, probablement A.-H. Lapière ou E. Saint-Jean - deux projets de charniers familiaux à offrir aux concessionnaires pour les lots situés dans les pentes du sommet d'Outremont, elle en fait reprendre un qu'elle ne trouve pas suffisamment orné, en demandant qu'on en calcule le coût avec des façades en granit ou en pierre artificielle. C'est encore un souci de monumentalité qui s'exprime.
- j) En 1938 puis en 1950, par deux fois, on a procédé à des interventions qui tendent à monumentaliser la Grande Croix de l'entrée principale: on installe d'abord sur deux hauts socles les deux Anges de la Résurrection que l'on avait conservés des parties démolies de la porte de Bourgeau et Perrault; on fait ensuite refaire le corpus du Christ en métal.
- k) De 1993 enfin, date la réalisation de la grande cascade d'eau devant la façade sud de l'ancien charnier collectif, dont le fonctionnement a été suspendu parce que les feuilles mortes engorgeaient constamment les canalisations.

III DE LA COMPATIBILITÉ DES MAUSOLÉES

3.1 Des catacombes aux mausolées communautaires

Les galeries funéraires composées d'enfeus ou de niches cinéraires superposés, telles qu'on les trouve dans les mausolées et columbariums modernes dérivent manifestement des cimetières que l'on trouvait dans le monde romain de l'Antiquité, lesquels étaient tantôt à ciel ouvert, tantôt souterrains, et dans ce dernier cas désignés sous le nom de catacombes ou d'hypogées. (Voir Leclerq, Dom H. Manuel d'archéologie chrétienne, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1907, Vol. 1, ch. II. Les catacombes et les cimetières, p. 217-334).

Ces types de cimetières ont été utilisés aussi bien par les païens, les juifs et les chrétiens. On en trouve depuis au moins le III^e siècle avant Jésus-Christ, non seulement à Rome, mais ailleurs en Italie, en Grèce, en Libye, en Égypte, ... Au II^e siècle après Jésus-Christ, l'usage de la crémation a été progressivement abandonné par tout le monde, et particulièrement par les Chrétiens en raison de leur crainte que l'incinération n'amènât l'anéantissement du corps et ne détruisît l'espoir de la résurrection. Le columbarium est en conséquence disparu dans le monde catholique jusqu'en 1964, comme nous l'avons déjà mentionné.

Par contre, l'usage des enfeus (ou arcosolia) s'est maintenu dans les églises que l'on avait pris l'habitude de construire sur ou à proximité de la sépulture des martyrs et près desquels on voulait de préférence attendre le Jour de la Résurrection, pour une meilleure garantie d'être sauvés: ce fut ce que l'on a appelé les cimetières "ad Sanctos", qui se trouvaient généralement à l'extérieur des zones habitées. Les conditions d'insécurité qui ont agité le Bas-Empire romain et le Haut-Moyen-Age, ont ensuite favorisé l'introduction des enfeus dans les églises paroissiales et le développement de sites d'inhumation en périphérie de celles-ci, au sein même des villes et des villages: ce fût dès lors ce que l'on a désigné comme les cimetières "apud ecclesiam", qui se sont maintenus jusqu'au XIX^e siècle. (Voir Arès, Philippe: L'homme devant la mort, Paris, Seuil, 1977).

3.2 Le dépôt des corps dans les églises ou chapelles du Québec

Bien que nous n'ayons pas effectué de recherche exhaustive sur ce point, nous pouvons facilement énumérer un bon nombre de bâtiments religieux où l'on a recueilli des dépouilles mortelles. Pour s'en tenir à la région montréalaise, on peut mentionner: les chapelles successives de l'ancien Hôtel-Dieu du Vieux-Montréal, la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, la chapelle du couvent de la Congrégation de Notre-Dame et la chapelle de l'Hôpital Général des Sœurs Grises, la première église Notre-Dame, l'actuelle église Notre-Dame, la chapelle des Récollets, la chapelle Notre-Dame-des-Anges, l'ancienne cathédrale Saint-Jacques, l'actuelle cathédrale Marie-Reine-du-Monde, la chapelle du Grand Séminaire, l'église Notre-Dame-de-Grâces, l'ancienne église de Saint-Laurent, etc...

Cet usage s'est maintenu au-delà même de l'ouverture du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, et ne concernait pas seulement les membres du clergé et des communautés religieuses. Les notables ou les personnes pieuses tenaient à y reposer, le plus près possible de l'autel, ou sous le banc de leur famille. Il s'agissait souvent d'inhumation dans le sol situé sous la crypte, mais parfois aussi de véritables enfeus dans la crypte, voire même dans la nef ou la sacristie (comme ce fut le cas pour les restes de Marguerite-Bourgeoys au couvent de la Congrégation de Notre-Dame, dans le vieux Montréal. (Voir Lahaise, Robert:

Les édifices conventuels du Vieux-Montréal. Aspects ethno-historiques. Montréal, Cahiers du Québec-Hurtubise HMH, 1980).

Évidemment, les chapelles que l'on a construit dans les cimetières hors de la ville ont été particulièrement désignées pour loger des dépouilles mortelles. Comme nous l'avons dit précédemment, c'était le cas à la chapelle du cimetière du faubourg Saint-Antoine: en 1811, cela coûtait 300 livres, en comparaison des 96 livres demandés pour un emplacement de 8 pieds par 12 pieds dans le cimetière même (Maurault, Olivier. La Paroisse, Montréal, 1929, p. 280 et suiv.).

3.3 Mausolées familiaux

La typologie du mausolée existe depuis la plus haute Antiquité, précédant même de beaucoup le monument funéraire du satrape de Carie d'où dérive son nom. On la retrouve dans un grand nombre de civilisations et un peu partout sur la planète, toujours associé aux sépultures des riches et des puissants. On peut en distinguer deux grandes variantes:

- a) l'édicule hors sol servant de chapelle commémorative implantée au-dessus d'une chambre funéraire souterraine, et
- b) le charnier hors-sol ou à demi-enfoui servant directement de chambre funéraire.

L'architecte Brongniart avait dès l'origine prévu de tels mausolées familiaux au cimetière du Père-Lachaise, principalement sous la forme d'édicules en rangée en bordure d'une grande partie de l'enceinte périphérique, et secondairement quelques mausolées isolés pour des personnages importants, et décrits comme des "petites chapelles à céder pour des sépultures particulières". À la mort de l'architecte en 1813, il n'y en avait encore qu'une seule, la chapelle Greyfullhe, qui fut toutefois rapidement imitée, même si le coût de sa construction (50 000 F) avait d'abord été jugé exorbitant.

Les mausolées familiaux se sont multipliés dans les cimetières américains dès la première moitié du XIXe siècle, surtout après que des malfaiteurs se soient emparé des dépouilles de quelques notables et aient demandé des rançons pour leur restitution. Le phénomène a provoqué un débat pour établir quelle était la forme de sépulture la plus salubre, l'inhumation étant décriée par les uns parce qu'elle risquait d'empoisonner les sources d'eau potable alors que le dépôt des corps dans des mausolées était considéré par les autres comme polluant l'air.

Les fondateurs des cimetières-jardins ne favorisaient pas les mausolées familiaux mais ils ont tout de suite compris qu'ils ne pouvaient pas les interdire.

"Rural cemetery founders discovered that they could restrict, but not prohibit, the practice", Sloane, David Charles, The last great necessity. Cemeteries in american history. The John Hopkins University Press, Baltimore and London, 1991, p. 221).

On doit noter aussi que les cimetières catholiques et juifs se sont tout de suite démarqués des cimetières protestants sur la question des mausolées familiaux:

"Mausoleum were particularly popular in non-Protestant cemeteries. Catholics did not agree with the restrictions on tomb burial. Catholic cemeteries were dotted with small and large mausoleums ... Prominent Jewish cemeteries ... were filled with private mausoleums of various dimensions." (Ibidem)

Ce trait distinctif des cimetières protestants et catholiques se retrouve aussi sur le mont Royal. On trouve quelques mausolées familiaux au cimetière Mount Royal mais proportionnellement beaucoup moins qu'au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, malgré la richesse des élites marchandes et industrielles anglophones de Montréal.

La popularité des mausolées familiaux, qui a connu son apogée entre 1875 et 1920, a par la suite diminué en raison de l'augmentation des coûts de leur construction.

3.4 Apparition des mausolées communautaires

Dès les années 1870, l'engouement pour les mausolées familiaux a amené les directeurs de nombreux cimetières américains à offrir les mêmes avantages aux citoyens moins fortunés qui ne pouvaient pas assumer le coût d'une construction particulière. (Sloane, *op. cit.*, p. 222, citant Dowd, Quincy. Funeral Management and Costs: A World Survey of Burial and Cremation, Chicago, 1921, p. 134-138).

Le début du XXe siècle a vu apparaître des compagnies spécialisées dans la conception et la construction des mausolées communautaires, comme The New Mausoleum Corporation de New York qui a construit des "campo santos" - ainsi qu'on les désignait aussi - dans plusieurs grandes villes américaines.

3.5 Les premiers projets de mausolées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges

En ce qui nous concerne, nous avons déjà mentionné que la Loi du 5 avril 1869 a autorisé la Fabrique à déposer des corps dans la chapelle du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Comme à ce moment la chapelle servait également de bureau et de logement au gardien du cimetière, on s'est d'abord demandé s'il valait mieux construire une nouvelle chapelle ou une nouvelle résidence-bureau.

On semble avoir d'abord privilégié l'idée d'une chapelle-mausolée. On a déjà mentionné et montré le projet élaboré vers 1875 par l'architecte Napoléon Bourassa (voir figure 1): on y voit clairement des enfes superposés.

Un second projet de mausolée a été proposé en 1934 par la Canada Mausoleum Co. Ltd "pour accomoder certaines familles". Il est intéressant de noter qu'il apparaît en plein cœur de la crise économique qui a suivi le crash de la bourse de New York en 1929. La formule du mausolée communautaire a sans doute semblé plus économique que l'achat de multiples concessions et l'érection de plusieurs monuments. Quoi qu'il en soit, la Fabrique a alors choisi de ne pas donner suite au projet parce qu'il pouvait être pour elle l' "occasion de dépenses trop hasardeuses".

Un troisième projet de mausolée a été proposé en 1936 par Monsieur Holliday et son agent d'immeuble Monsieur D. W. Ogilvie, qui espéraient le construire en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges sur l'ancienne terre Robert, achetée en 1921, mais que la Fabrique voulait alors vendre en raison de la situation économique angoissante qui prévalait encore. Le projet a échoué à cause de la ligne d'homologation décrétée par la Ville de Montréal pour le raccord de la rue Decelles au chemin de la Côte-des-Neiges (réalisé en 1951 seulement).

En 1962, un quatrième projet de mausolée a été suggéré à la Fabrique par un certain Monsieur Blair, expert en gestion de cimetière de la région de Chicago, que le Curé de Notre-Dame avait rencontré lors d'un voyage dans la capitale de l'Illinois. On peut ajouter, en marge de ce projet, que ce n'était certainement pas la première fois que les exemples américains étaient portés à l'attention de la direction du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

- a) Le Secrétaire de la Fabrique avait déjà fait en 1871 un voyage à New York et à Boston pour étudier les méthodes administratives de nos voisins du sud.
- b) Le Surintendant du cimetière avait fait de même en 1890.
- c) En 1927, le vérificateur avait visité les 7 cimetières catholiques du diocèse de Chicago.
- d) En 1949, le Directeur et 2 marguilliers avaient visité les cimetières de Syracuse, Buffalo et Rochester. La même année ou peu après, la Fabrique avait adhéré à l'Association américaine des cimetières, dont le siège était à Columbus (Ohio) ainsi qu'à la Fédération des cimetières catholiques (Chicago, Illinois) et à la National Cemeteries Conference.
- e) De 1927 à 1962, les dirigeants de Notre-Dame-des-Neiges, les marguilliers ou le Curé de la paroisse Notre-Dame avaient assisté à au moins 6 congrès d'administrateurs de cimetières aux États-Unis (Cleveland, 1927; Kansas City, 1957; Toledo, 1958; Washington, 1959; Chicago, 1960; Détroit, 1961). Ils ont d'ailleurs continué à le faire après 1962.

En 1969-1970, un cinquième projet de mausolée est mis de l'avant par un membre de la communauté italienne, mais n'aboutit pas, bien que l'on trouve l'idée intéressante pour utiliser les zones du cimetière qui ne se prêtent pas à l'inhumation.

En avril 1976, des particuliers proposent de réaliser un mausolée à leurs frais, ce à quoi la Fabrique répond que si l'utilité s'en confirme, elle préférera assumer elle-même la responsabilité de la construction.

À la fin novembre, alors que le marbrier et sculpteur Sebastiano Aiello propose à son tour la construction de deux mausolées, la Fabrique réalise qu'une telle construction "répondrait à des demandes de plus en plus souvent exprimées".

Finalement le 28 novembre 1977 la Fabrique a décidé de concrétiser le projet dont il était question depuis tant d'années, et le 2 mai 1978 elle a choisi le projet soumis par la compagnie Milne Mausoleum (Canada) Ltd, après avoir réalisé que les projets de recyclage de la grotte de Lourdes ou de la chapelle de la Résurrection n'étaient pas viables (capacité insuffisante, problèmes d'étanchéité, ...).

La compagnie choisie, qui avait 26 ans d'expérience dans le domaine, avait son siège social à Portland, Oregon et plusieurs succursales à New York, dans le New Jersey, le Connecticut et la Pennsylvanie. Comme pour le crématorium, dont les équipements avaient été fournis par la compagnie Industrial Equipment d'Orlando (Floride), les modèles sont manifestement nord-américains.

On ne peut donc absolument pas soutenir que la question des mausolées communautaires est un phénomène nouveau, ni même récent, ni non plus qu'il résulte d'une vague d'immigration de citoyens d'autres cultures.

3.6 L'évolution de l'architecture des mausolées à Notre-Dame-des-Neiges

On peut facilement reconnaître trois temps dans la réalisation des mausolées communautaires à Notre-Dame-des-Neiges.

- a) Le premier temps, entre 1978 et 1980, constituait une période expérimentale. Les bâtiments de cette période se trouvent tous dans les pentes du sommet d'Outremont. Orientées vers le creuset intérieur du mont Royal, ils sont à peu près invisibles depuis la ville, même depuis la voie Camillien-Houde. Conçus par une firme américaine, ils présentent un esprit minimaliste, aussi bien en termes d'équipements (absence de chauffage et d'éclairage artificiel) que de design. Bien qu'ils soient agrémentés de vitraux, on ne peut pas dire qu'ils traduisent une grande recherche de monumentalité.
- b) Le second temps, entre 1982 et 1990, constitue une période de transition pendant laquelle 3 bâtiments ont été construits dans les pentes du plateau à la jonction du secteur Decelles de la plaine. La conception et la réalisation des deux premiers (les mausolées Marguerite-Bourgeois et La Pietà) a impliqué la participation de professionnels québécois, mais toujours sous la direction de la compagnie Milne Mausoleum (Canada) Ltd. Seulement le troisième (le mausolée Saint-Pierre et Saint-Paul) a été entièrement réalisé par des firmes québécoises. Étant donné sa proximité des deux précédents, on a maintenu un design analogue. Les trois bâtiments bénéficient de meilleurs équipements et d'une recherche plus grande de monumentalité (finis intérieurs et œuvres d'art). Ils souffrent toutefois d'avoir été planifiés un à un, et à cause de cela ne constituent pas un véritable ensemble. Par ailleurs, leur masse compacte et leur matérialité contraste trop fortement avec le cadre naturel. Ils sont de plus très visibles depuis le chemin de la Côte-des-Neiges. C'est pourquoi des correctifs sont envisagés dans l'actuel Plan directeur du cimetière au niveau des plantations environnantes.
- c) Le troisième temps, depuis les douze dernières années, constitue une période de plus grand raffinement. Le mausolée Sainte-Claire d'Assise résulte d'un recyclage de l'ancien charnier, et conséquemment ne modifie en rien le paysage du cimetière. Le mausolée Sainte-Marguerite d'Youville, semi enfoui, constitue un véritable dialogue entre la Nature et l'architecture, en plus de s'inscrire heureusement dans un secteur où les mausolées familiaux datant de l'origine du cimetière ont suggéré l'échelle et le rythme de la composition.

3.7 Les mausolées actuellement projetés à Notre-Dame-des-Neiges

Depuis 1995, il n'est plus question de construire quoi que ce soit qui ne soit pas longuement réfléchi dans le cadre d'un Plan directeur élaboré par une équipe de professionnels particulièrement sensibles à la protection du patrimoine naturel ou bâti. Ce Plan directeur, que nous avons déposé en 2000, et qui a depuis fait l'objet de 5 Addenda explicatifs, suit:

- a) une importante recherche sur l'histoire du développement du cimetière, laquelle visait à comprendre les raisons qui expliquent l'état actuel du site,
- b) un long examen du site et de ses aménagements successifs, aussi bien au niveau du paysage que des constructions (topographie, hydrographie, faune, flore, réseau routier, bâtiments et monuments),
- c) l'analyse des unités de paysage qui composent le cimetière,
- d) l'analyse de la demande pour les divers types de sépulture et de la capacité ultime du site, tel que demandé par les autorités municipales, et dans la mesure où bien sûr, on peut le prévoir,
- e) l'identification des éléments qui sont significatifs pour la culture montréalaise, québécoise et canadienne, ainsi que pour l'environnement local (le mont Royal) et qui doivent être protégés.

Les projets de construction qui y figurent:

- a) s'inscrivent dans la continuité logique des caractères essentiels, particuliers et authentiques du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, et conséquemment ne peuvent en rien être considérés comme incompatibles avec le lieu, qui n'est pas et n'a jamais été un cimetière jardin, ni un produit de la culture anglo-saxonne protestante,
- b) ont été situés dans les secteurs encore non qualifiés de la propriété et n'altèrent en rien les éléments significatifs du patrimoine naturel ou culturel,
- c) ont été coordonnés avec les caractères spécifiques de leurs lieux d'implantation,
- d) ont déjà fait et feront encore l'objet d'une recherche de la plus haute qualité de design, aux plans symbolique, formel et constructif,
- e) aspirent en même temps à être des interventions originales et authentiques de notre temps,
- f) seront le moins visible possible depuis les zones limitrophes de la montagne, qui n'ont jamais eu les mêmes caractères essentiels, particuliers et spécifiques à l'intérieur de l'environnement général de la montagne,

- g) ne seront pas du tout visibles depuis les angles de vision périphériques de la montagne,
- h) sont nécessaires à la survie du cimetière, et partant, à la conservation du patrimoine naturel ou bâti qui s'y trouve.

IV QUELQUES OBSERVATIONS INCIDENTES

Certains autres passages du rapport de la Commission des biens culturels à la Ministre de la Culture et des Communications nous ont étonné.

Par exemple, dans les parties 5.3.2 et 5.3.3 traitant des ensembles conventuels et hospitaliers ainsi que des ensembles universitaires, on parle de la "barrière anthropique qu'ils constituent entre la première voie de ceinture et l'espace public du mont Royal, et on souhaite que "leur système viaire" soit intégré au domaine public ... et c'est à peu près tout.

On se préoccupe de donner aux futurs pavillons de l'Université de Montréal une façade et une adresse sur une voie publique ... mais on ne parle aucunement de l'impact de toutes ces constructions sur l'apparence de la montagne depuis les différents points de la ville et de l'île.

On ne parle pas des dimensions, et notamment de la hauteur des constructions envisagées (ou déjà en construction) qui vont occulter une partie du profil de la montagne à partir du nord-ouest de celle-ci, en dépassant la cime des arbres! (Le bâtiment qui sort actuellement de terre entre le Pavillon principal et l'École Polytechnique compte déjà 5 niveaux hors sol. Dans le même temps, on s'inquiète du caractère "construit" des futurs mausolées (semi-enfouis et en comparaison, d'une hauteur insignifiante). Cela ne semble pas procéder de la même logique, pour ne pas dire davantage.

EN CONCLUSION

Nous espérons avoir surtout démontré:

- a) que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges n'est pas un cimetière-jardin au même titre que le cimetière Mount Royal,
- b) qu'il est au contraire un hybride possédant à la fois des dimensions naturalistes et monumentales,
- c) que son caractère monumental est au premier titre exprimé par les alignements de grands arbres le long des chemins et en bordure des îlots,
- d) que ce caractère monumental se rattache à une longue tradition classique, consacrée par l'art des jardins et de l'urbanisme français depuis le XVIe siècle,

- e) que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges s'inscrit dans le droit fil des aménagements paysagers des Sulpiciens au Québec depuis le XVII^e siècle, et qu'il a comme tel une très grande signification et de très grandes valeurs culturelle et patrimoniale pour la société québécoise,
- f) que la faiblesse de la composante naturaliste au cimetière Notre-Dame-des-Neiges s'explique par l'origine anglo-saxonne et protestante du cimetière-jardin,
- g) que les mausolées ne constituent pas un phénomène nouveau et n'ont pas été introduits par une quelconque vague d'immigration de citoyens dont la culture serait étrangère à la notre,
- h) que les mausolées ont été acceptés dans les cimetières-jardins depuis fort longtemps, et n'y sont pas nécessairement incompatibles, si l'on prend soin d'en choisir soigneusement l'emplacement et les caractéristiques architecturales,
- i) que les mausolées sont encore moins incompatibles dans les cimetières qui sont à la croisée des courants naturaliste et monumental.

Conséquemment, nous espérons aussi que la Commission des biens culturels du Québec:

- a) contribuera à faire reconnaître les caractères essentiels, spécifiques et authentiques du cimetière Notre-Dame-des-Neiges,
- b) prendra, ou suggérera aux autorités compétentes, les moyens appropriés pour sauvegarder toutes les valeurs patrimoniales en jeu sur le mont Royal, l'authenticité de chacune de ses composantes, ainsi que la riche diversité de celles-ci,
- c) nuancera les commentaires qu'elle a inclus sur les mausolées dans son rapport à la Ministre d'État à la Culture et aux Communications sur l'avenir du mont Royal.

ANNEXE: LISTE DES ILLUSTRATIONS

1. Projet de chapelle-mausolée au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, par Napoléon Bourassa. Coupe. Non datée. (Musée du Québec, fonds Napoléon Bourassa).
2. Plan du cimetière Notre-Dame-des-Neiges par Henri-Maurice Perrault, 22 octobre 1854. Transcription par Pierre-Richard Bisson, située par rapport aux limites actuelles de la propriété. (Tirée du Plan directeur du cimetière, vol. 1, p. 56, Montréal, déc. 1999).
3. Plan du cimetière du Père-Lachaise à Paris par Alexandre-Théodore Brongniart, 1813. (Tiré du catalogue de l'exposition Alexandre-Théodore Brongniart 1739-1813. Architecture et décor, tenue au Musée Carnavalet à Paris en 1986, p. 286.).
4. Détail du projet de pyramide au cimetière du Père-Lachaise à Paris, par A.-T. Brongniart, vers 1810. (Tiré du catalogue de l'exposition Brongniart tenue au Musée Carnavalet en 1986. Page couverture).
5. Projet de cénotaphe par Étienne-Louis Boullée. (Tiré de: Colvin, Howard. Architecture and the After-Life. New Haven and London, Yale University Press, 1999. P. 357, fig. 340).
6. Projet d'Élysée ou cimetière public avec cryptes sur deux niveaux et de vastes coupes, par Guignet, 1799. Élévation et coupe. (Tiré de: Remerand, Pierre. "Projets de cimetières", dans Healey, Catherine; Bowie, Karen et Bos, Agnès. Le Père-Lachaise. Paris, Action artistique de la ville de Paris, 1998, p. 49).
7. Tombeau de Jean-Jacques Rousseau par Hubert Robert à Ermenonville, 1788. Gravure par Donnet, 1824. (Tiré de Linden-Ward, Blanche. Silent City on a Hill. Landscapes of Memory and Boston's Mount Auburn Cemetery. Columbus, Ohio State University Press, 1989. P. 70).
8. Le Jardin Élysée du Musée des Monuments Français, par Alexandre Lenoir, 1794. Toile de Hubert Robert. (Tiré du catalogue de l'exposition Jardins en France 1760-1820. Pays d'illusion, Terre d'expériences, tenue en 1977 à l'Hôtel de Sully à Paris. P. 149).
9. Plan du cimetière du Père-Lachaise, après les 5 agrandissements. (Tiré de: Pérouse de Montclos, Jean-Marie (dir.). Le guide du patrimoine - Paris. Paris, Hachette - Caisse nationale des monuments et des sites, 1994. P. 394-395).
10. Vue du cimetière du Père-Lachaise (Tirée de Jackson, Kenneth T. et Vergara, Camilo José. Silent Cities. The Evolution of the American Cemetery. New York. Princeton Architectural Press. 1989. P. 16).
11. Vue plongeante sur deux des parterres des jardins du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. (Tiré de: Des Rochers, Jacques. Étude de mise en valeur du séminaire de Saint-Sulpice, vol. 2: Les bâtiments, les cours et le jardin. Montréal, novembre 1988. P. 81).
12. Carte de Sitwell & Jervois, dite des "Fortifications Surveys", 1868-1869. Détail montrant le secteur de la Ferme sous les Noyers. (Tiré de: Des Rochers, Jacques. La ferme sous les noyers. Évolution du site: Forme et usages du paysage. Rapport commandé par le Ministère de la Culture et des Communications, Direction de Montréal, 3 juin 1999. Fig. 2)
13. Vue de la Ferme sous les noyers, à Montréal, vers 1905. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, Fonds René Marinier, p.s.s. (Tiré de: Des Rochers, Jacques. La ferme sous les noyers ..., Fig. 8).
14. Vue de la Ferme sous les noyers, à Montréal, vers 1925. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, Fonds René Marinier, p.s.s. (Tiré de: Des Rochers, Jacques. La ferme sous les noyers ..., Fig. 11).
15. Jardins du Grand-Séminaire, à Montréal. Vue du bassin surnommé "le lac". (Tiré de: Grand Séminaire de Montréal, album du centenaire 1840-1940. P. 79).

16. Cour de récréation du Grand Séminaire et du Collège de Montréal, à Montréal. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, 1657-1957).
17. Vue aérienne du Séminaire de Philosophie, à Montréal, vers 1957. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, 1657-1957).
18. Le Collège André-Grasset, à Montréal, vers 1957. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, 1657-1957).
19. Vue aérienne des jardins du presbytère d'Oka, vers 1957. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, 1657-1957).
20. Vue aérienne du camp Olier, au lac Olier. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, 1657-1957).
21. Deux schémas relatifs au plan et à l'organisation de l'espace dans les jardins italiens de la Renaissance. Détails du jardin de La Petraia, près de Florence et du jardin de la villa d'Este, à Tivoli. (Tiré de: Mader, Gunter et Neubert-Mader, Laila. Jardins italiens. Fribourg, Office du Livre, 1987. P. 20, fig. 28, g et h).
22. Plan des jardins des Tuileries, à Paris, publié par Jacques Androuet du Cerceau dans Les Plus Excellens Bastimens de France, Paris, 1576-1579. (Tiré de: Hautecoeur, Louis. Paris des origines à 1715. Paris, Fernand Nathan, 1972. P. 184).
23. Le Mail de l'Arsenal à Paris. Détail du plan de Gomboust. (Tiré de: Hautecoeur, Louis. Paris des origines à 1715. Paris, Fernand Nathan, 1972. P. 220).
24. Le Cours-la Reine à Paris. Détail d'un tableau de Grevenbroek au Musée Carnavalet. (Tiré de: Hautecoeur, Louis. Paris de 1715 à nos jours. Paris, Fernand Nathan, 1972. P. 342).
25. Les "Nouveaux Cours" à Paris. Détail du plan de Gomboust. (Tiré de: Hautecoeur, Louis. Paris des origines à 1715. Paris, Fernand Nathan, 1972. P. 220).
26. Les grandes avenues menant au château à Versailles. Plan de Contant de la Motte, 1783. (Tiré de: Lavedan, Pierre. Histoire de l'urbanisme - Renaissance et temps modernes. Paris, Henri Laurens, 1959. P. 245).
27. Carte de Sitwell & Jervois, dite des "Fortifications Surveys", 1868-1869. Détail montrant le secteur du cimetière Mount Royal à Montréal. (Tiré de: Bisson, Pierre-Richard. Le patrimoine d'Outremont, février 1993. P. 74).
28. Carte de Sitwell & Jervois, dite des "Fortifications Surveys", 1868-1869. Détail montrant le secteur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal. (Tiré du Plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Vol. I: Les Fondements du Plan directeur, décembre 1999. P. 66).

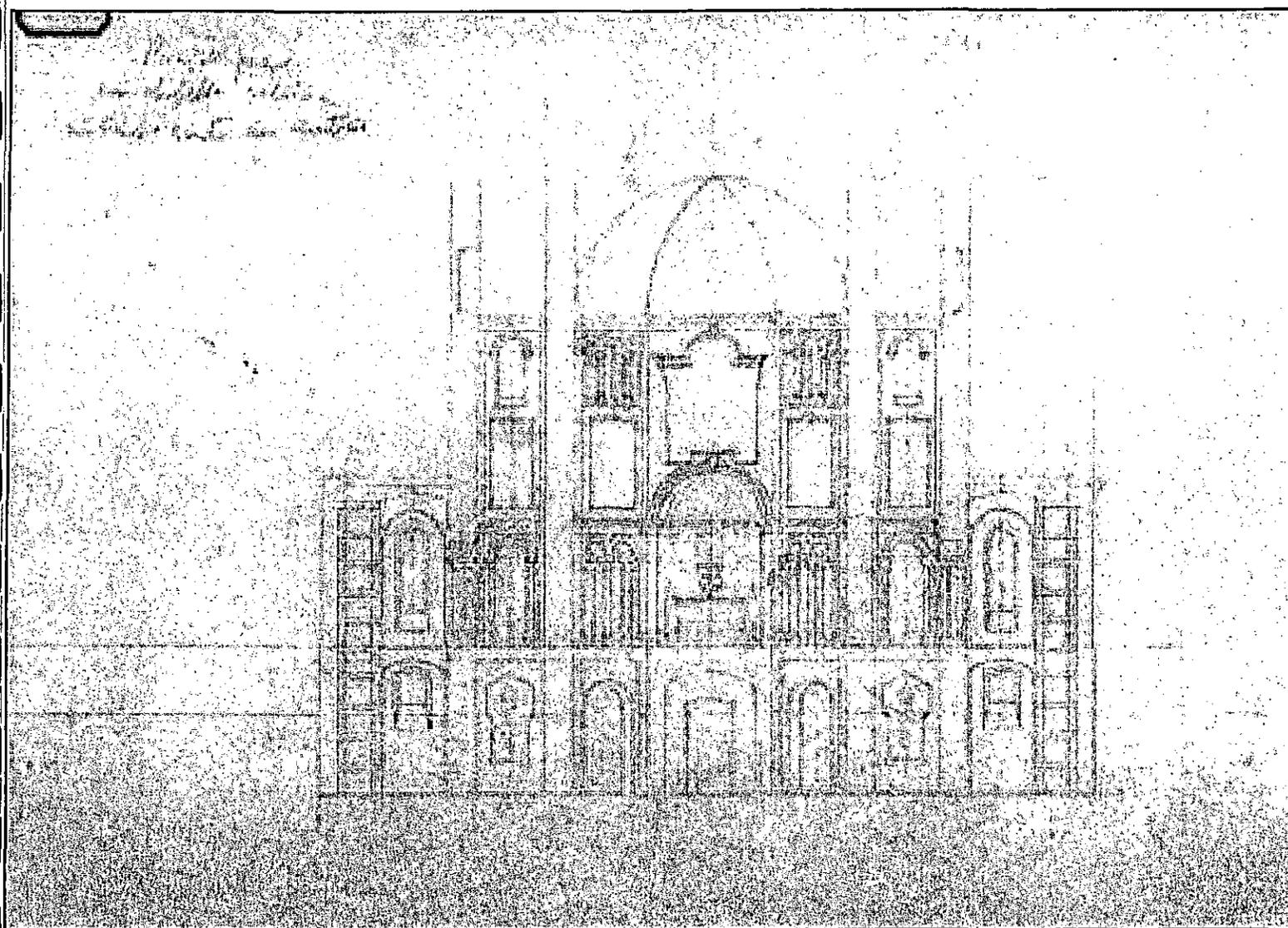


Fig. 1 Projet de chapelle-mausolée au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, par Napoléon Bourassa. Coupe. Non datée. (Musée du Québec, fonds Napoléon Bourassa).

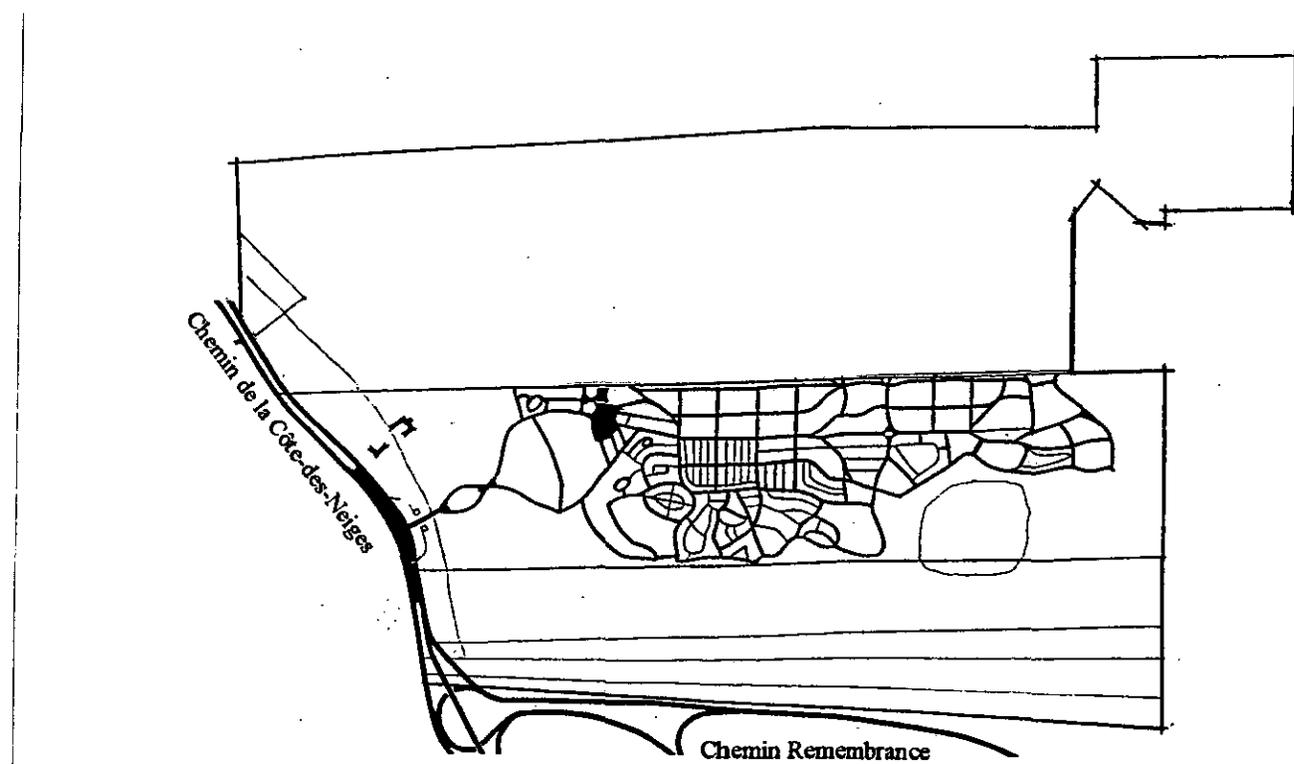


Fig. 2. Plan du cimetière Notre-Dame-des-Neiges par Henri-Maurice Perrault, 22 octobre 1854. Transcription par Pierre-Richard Bisson, située par rapport aux limites actuelles de la propriété, (Tirée du Plan directeur du cimetière, vol. 1, p. 56. Montréal, déc. 1999).

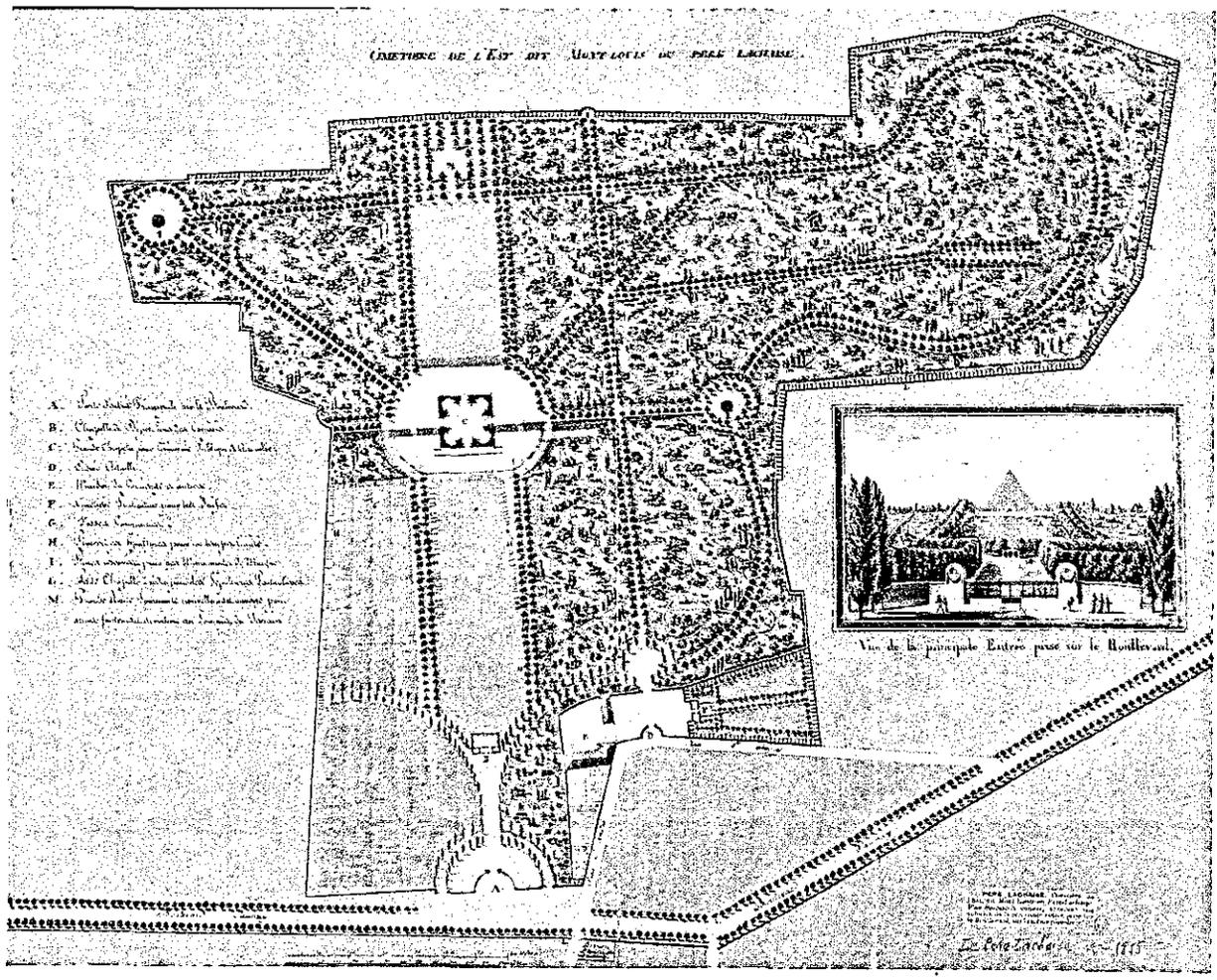


Fig. 3 Plan du cimetière du Père-Lachaise à Paris par Alexandre-Théodore Brongniart, 1813. (Tiré du catalogue de l'exposition Alexandre-Théodore Brongniart 1739-1813. Architecture et décor. Tenue au Musée Carnavalet à Paris en 1986. P. 286).

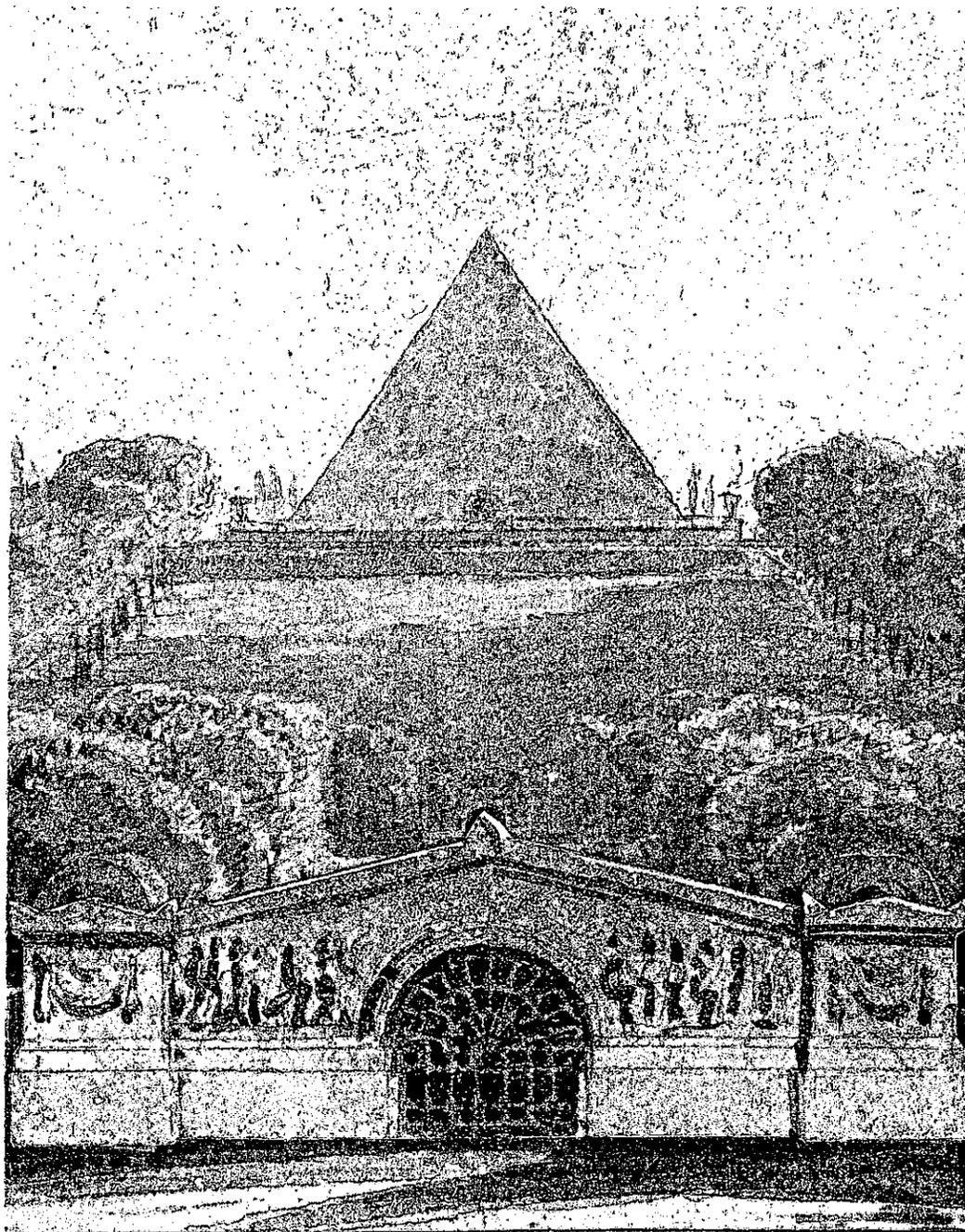


Fig. 4 Détail du projet de pyramide au cimetière du Père-Lachaise à Paris, par A.-T. Brongniart, vers 1810. (Tiré du catalogue de l'exposition Brongniart tenue au Musée Carnavalet en 1986. Page couverture).

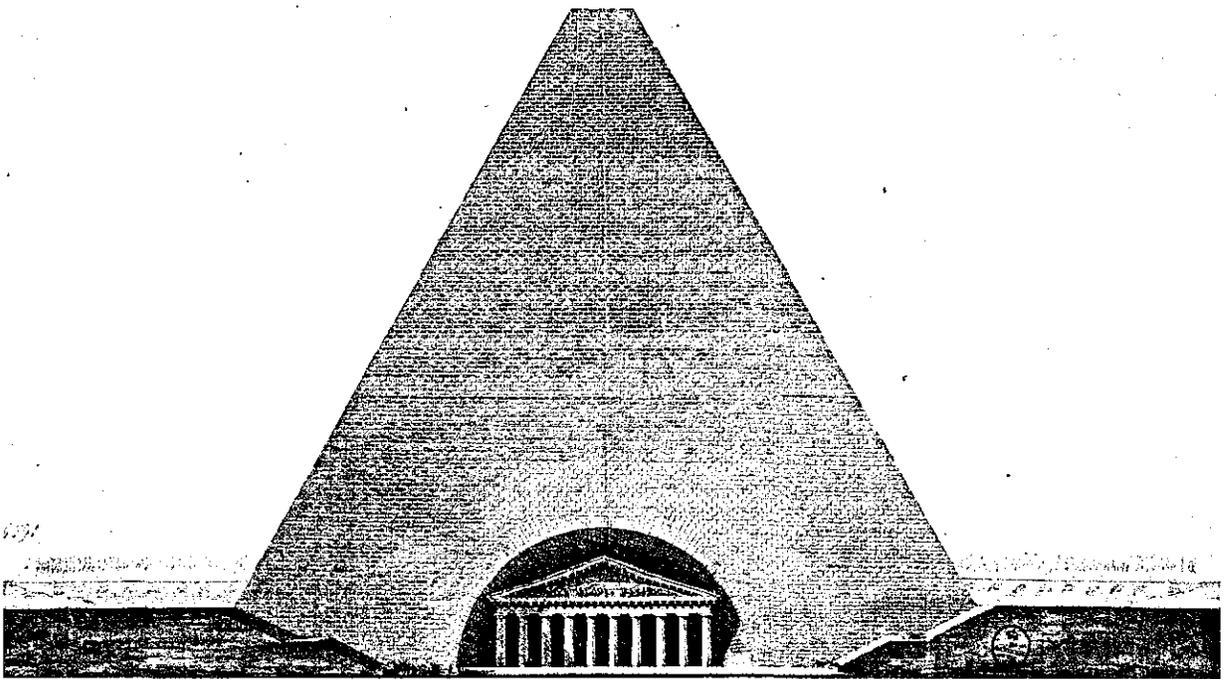


Fig. 5 Projet de cénotaphe, par Étienne-Louis Boullée. (Tiré de: Colvin, Howard. Architecture and the After-Life. New Haven and London, Yale University Press, 1999. P. 357, fig. 340).

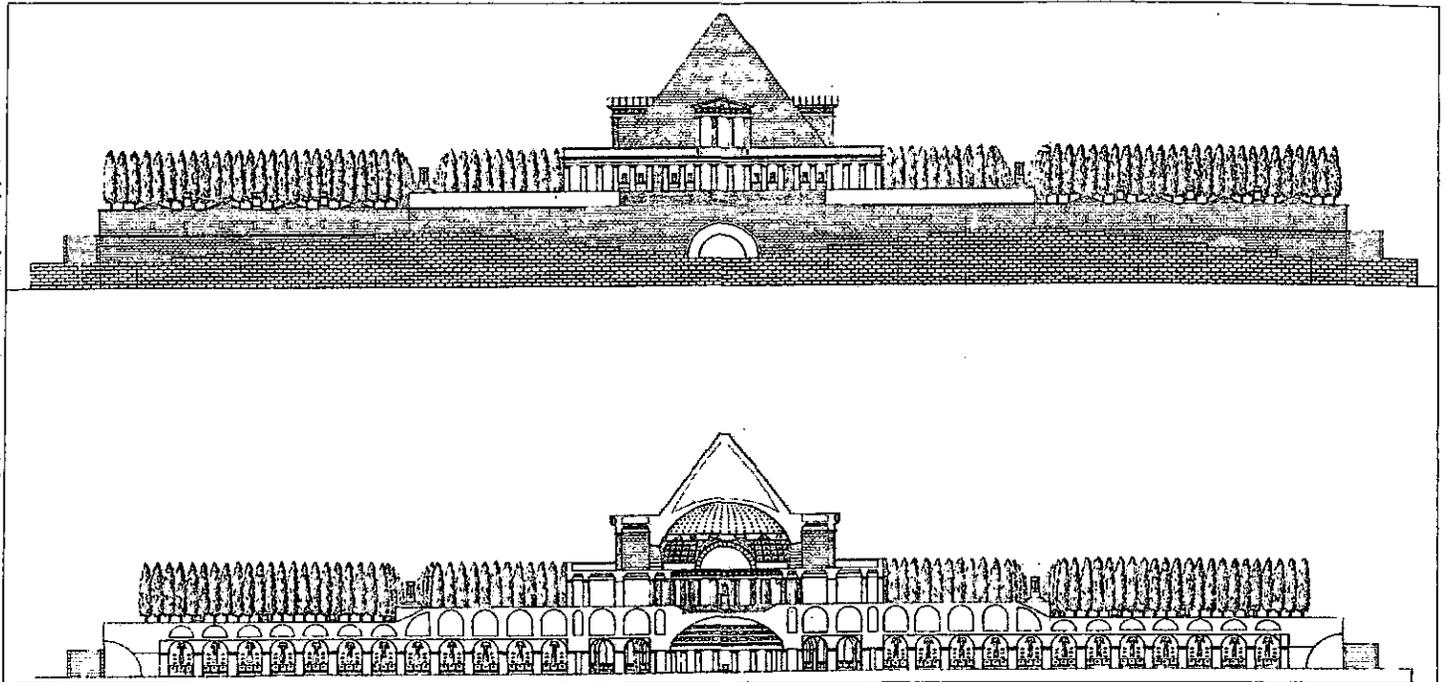


Fig. 6 Projet d'Élysée ou cimetière public avec cryptes sur deux niveaux et de vastes coupoles par Guignet, 1799. Élévation et coupe. (Tiré de: Remerand, Pierre. "Projets de cimetières", dans Healey, Catherine; Bowie, Karen et Bos, Agnès. Le Père-Lachaise. Paris. Action artistique de la ville de Paris, 1998. P. 49).

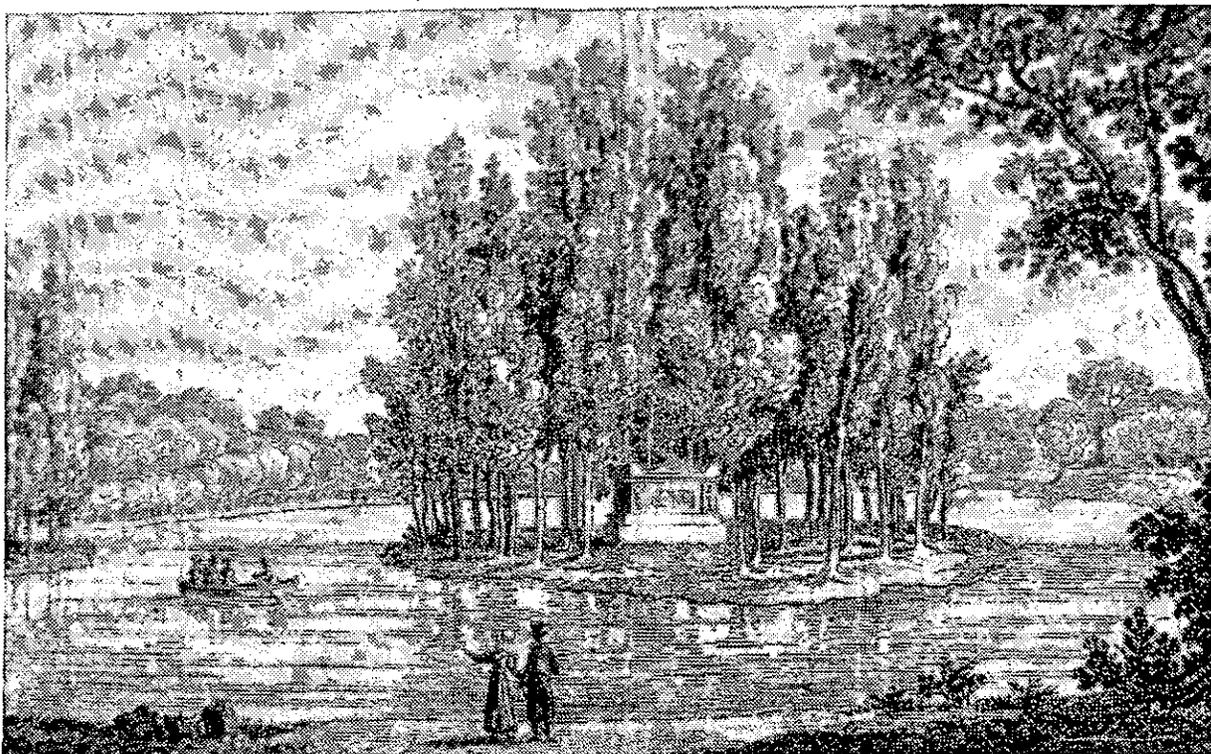


Fig. 7 Tombeau de Jean-Jacques Rousseau par Hubert Robert à Ermenonville, 1778. Gravure par Donnet, 1824. (Tiré de: Linden-Ward, Blanche. Silent City on a Hill. Landscapes of Memory and Boston's Mount Auburn Cemetery. Columbus, Ohio State University Press, 1989. P. 70).

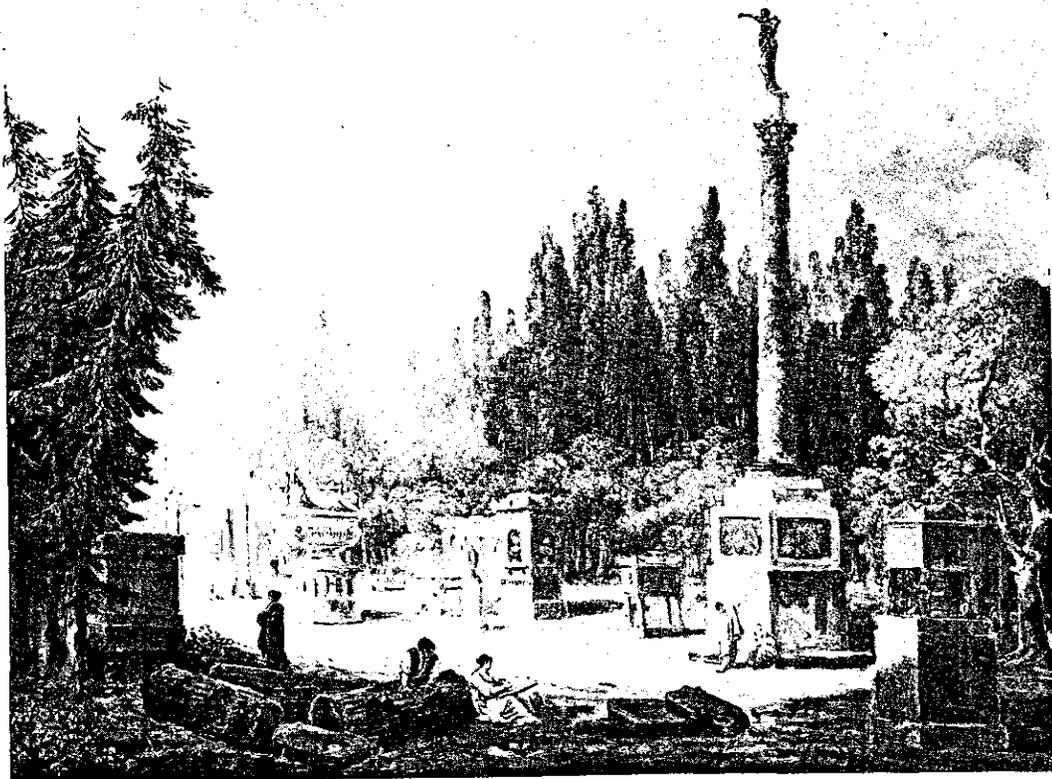


Fig. 8 Le Jardin Élysée du Musée des Monuments Français, par Alexandre Lenoir, 1794. Toile de Hubert Robert. (Tiré du catalogue de l'exposition Jardins en France 1760-1820. Pays d'illusion, Terre d'expériences, tenue en 1977 à l'Hôtel de Sully à Paris. P. 149).

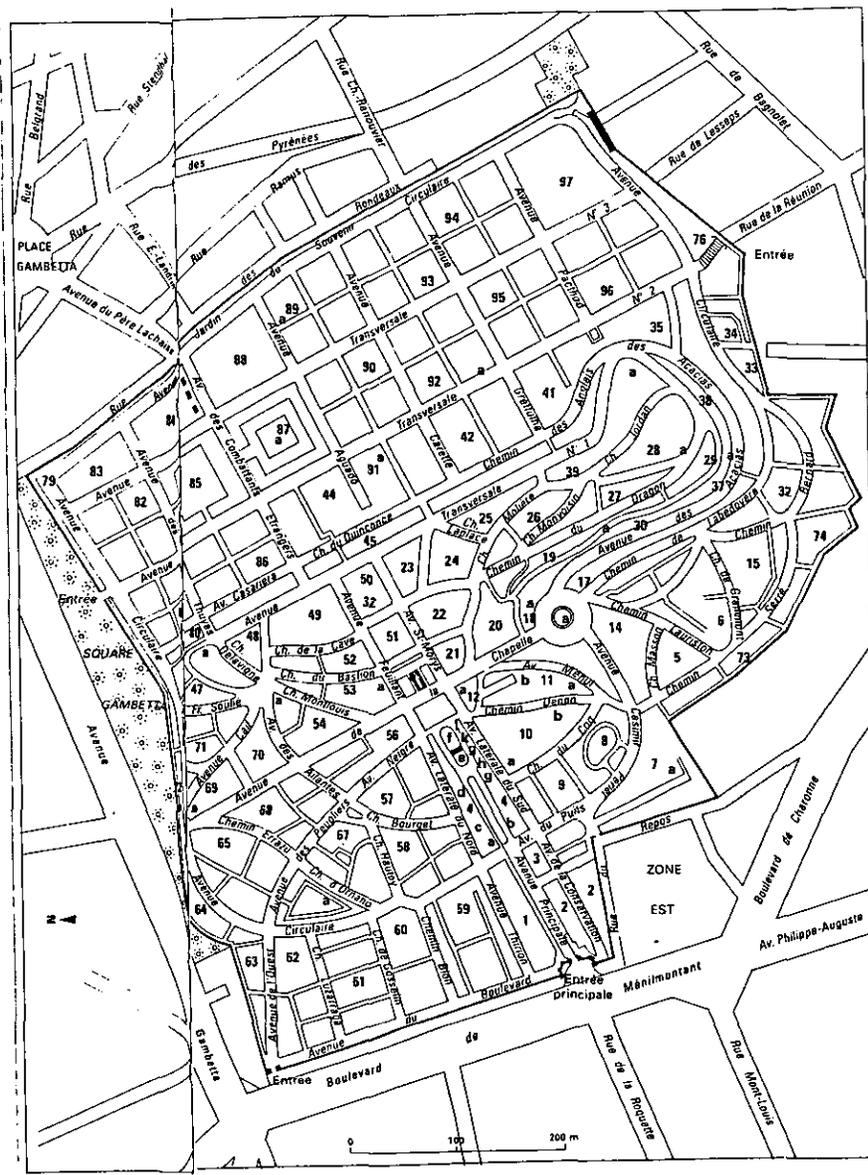


Fig. 9 Plan du cimetière du Père-Lachaise, à Paris, après les 5 agrandissements. (Tiré de: Pérouse de Montclos, Jean-Marie (dir.). *Le guide du patrimoine - Paris*. Paris, Hachette - Caisse Nationale des monuments et des sites, 1994. P. 394-395).

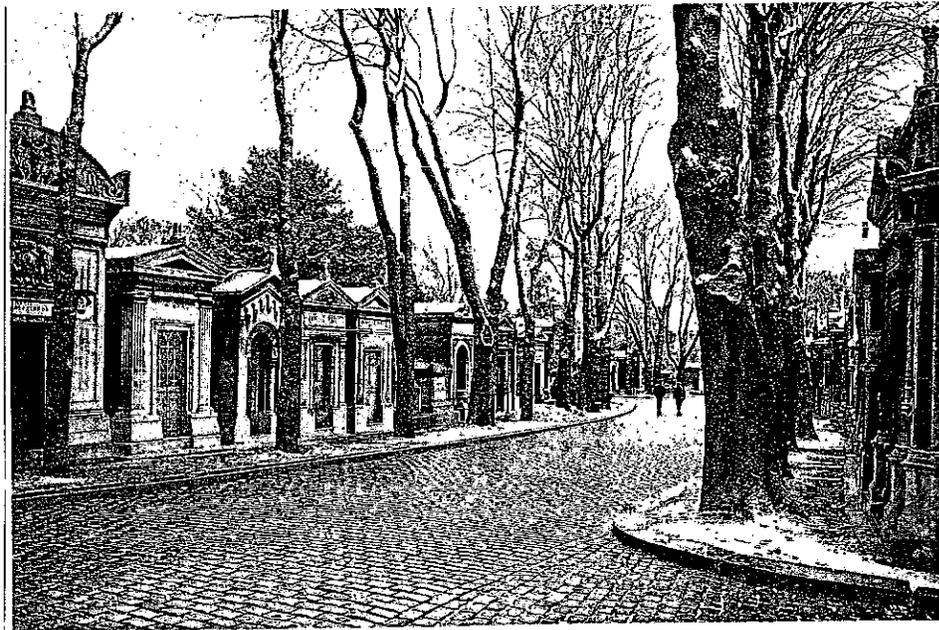


Fig. 10 **Vue du cimetière du Père-Lachaise.** (Tirée de Jackson, Kenneth T. et Vergara, Camilo José. Silent Cities. The Evolution of the American Cemetery. New York, Princeton Architectural Press, 1989. P. 16).

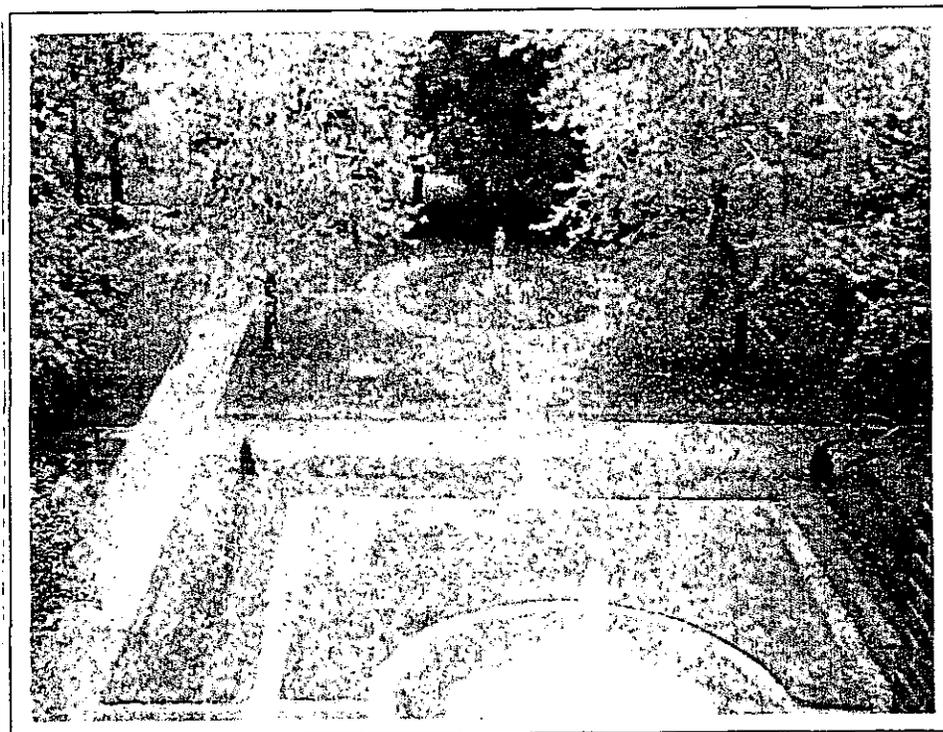


Fig. 11 Vue plongeante sur deux des parterres des jardins du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. (Tiré de: Des Rochers, Jacques. Étude de mise en valeur du séminaire de Saint-Sulpice, vol. 2: Les bâtiments, les cours et le jardin. Montréal, novembre 1998. P. 81).

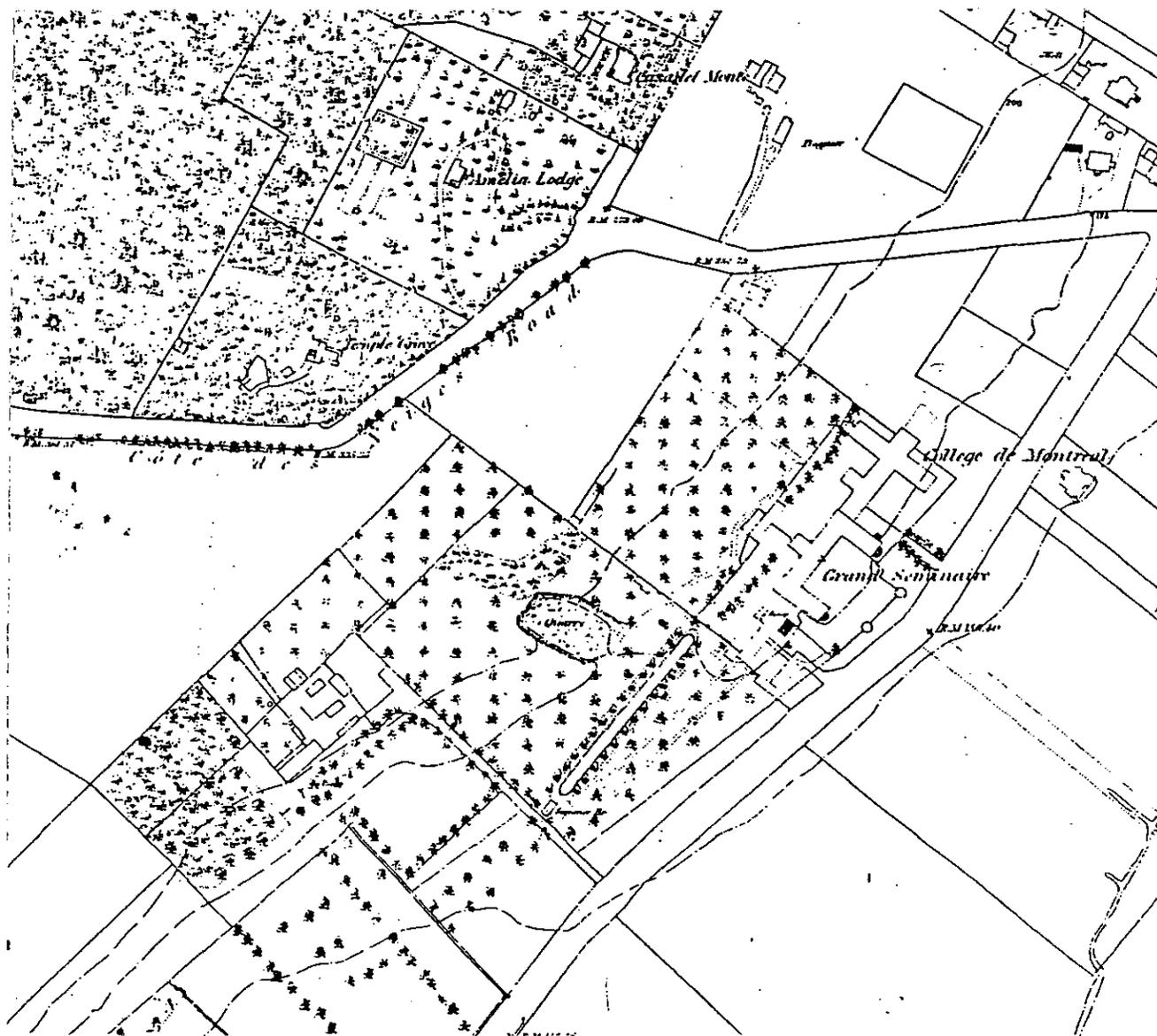


Fig. 12 Carte de Sitwell & Jervois, dite des "Fortifications Surveys", 1868-1869. Détail montrant le secteur de la Ferme sous les noyers. (Tiré de: Des Rochers, Jacques. La ferme sous les noyers. Évolution du site: Forme et usages du paysage. Rapport commandé par le Ministère de la Culture et des Communications. Direction de Montréal, 3 juin 1999. Fig. 2)

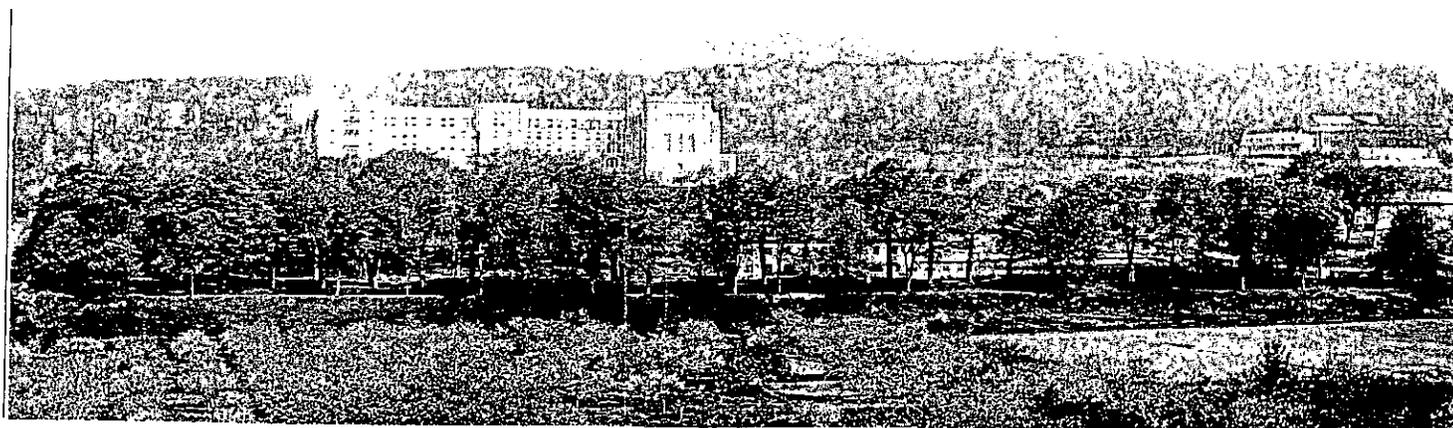


Fig. 13 Vue de la Ferme sous les noyers, à Montréal, vers 1905. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, Fonds René Marinier, p.s.s. (Tiré de: Des Rochers, Jacques. La ferme sous les noyers. Évolution du site: Forme et usages du paysages. Rapport commandé par le Ministère de la Culture et des Communications, Direction de Montréal, 3 juin 1999. Fig. 8).

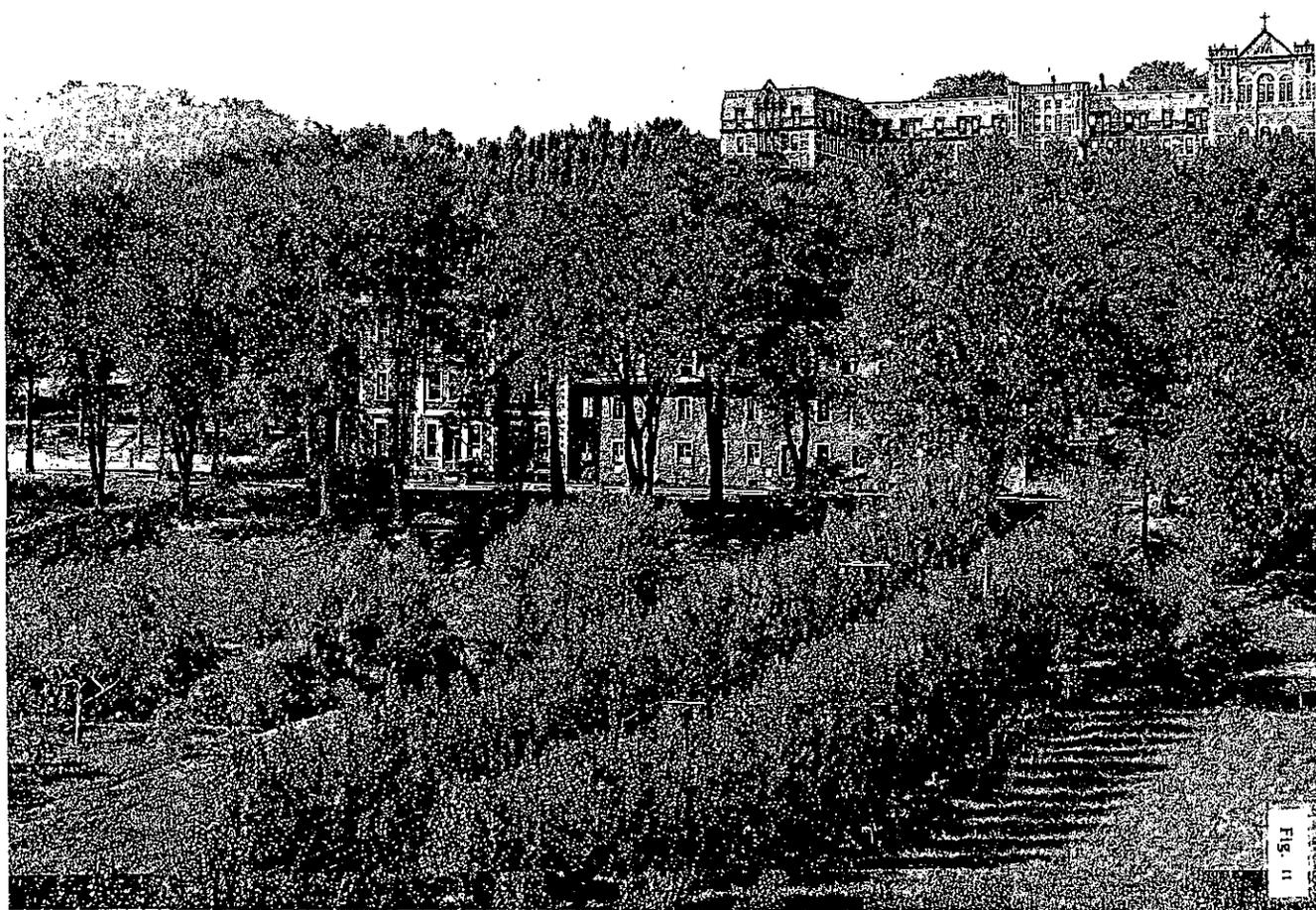


Fig. 14 Vue de la Ferme sous les noyers, à Montréal, vers 1925. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, Fonds René Marinier, p.s.s. (Tiré de: Des Rochers, Jacques. La ferme sous les noyers. Évolution du site: Forme et usages du paysage. Rapport commandé par le Ministère de la Culture et des Communications, Direction de Montréal, 3 juin 1999. Fig. 11).

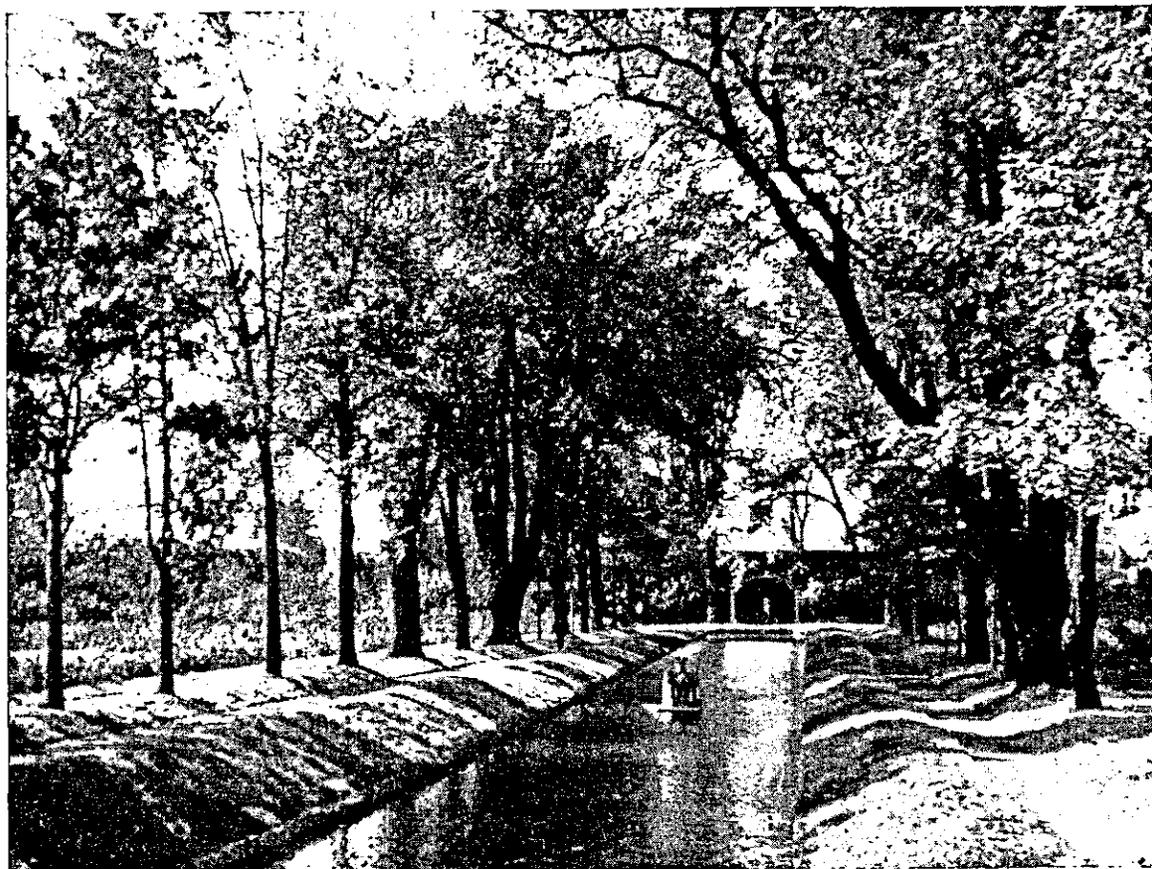


Fig. 15 Jardins du Grand Séminaire à Montréal. Vue du bassin surnommé "le lac". (Tiré de: Grand Séminaire de Montréal, album du centenaire 1840-1940. P. 79).



Fig. 16 La cour de récréation du Grand Séminaire et du Collège de Montréal, à Montréal. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, 1657-1957.)



Fig. 17 Vue aérienne du Séminaire de Philosophie à Montréal, vers 1957. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, 1657-1957).

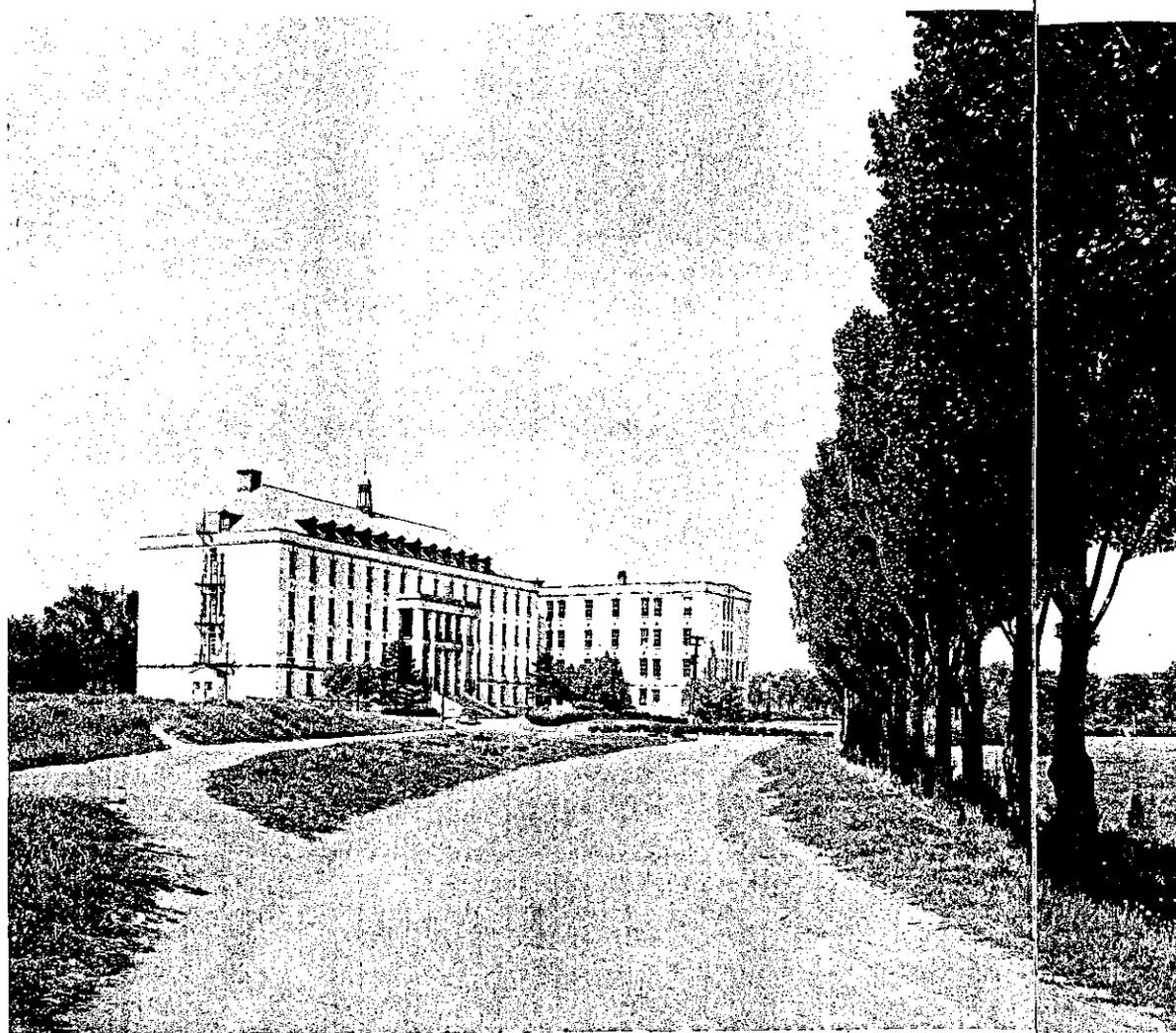


Fig. 18 Le Collège André-Grassez, à Montréal, vers 1957. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, 1657-1957).

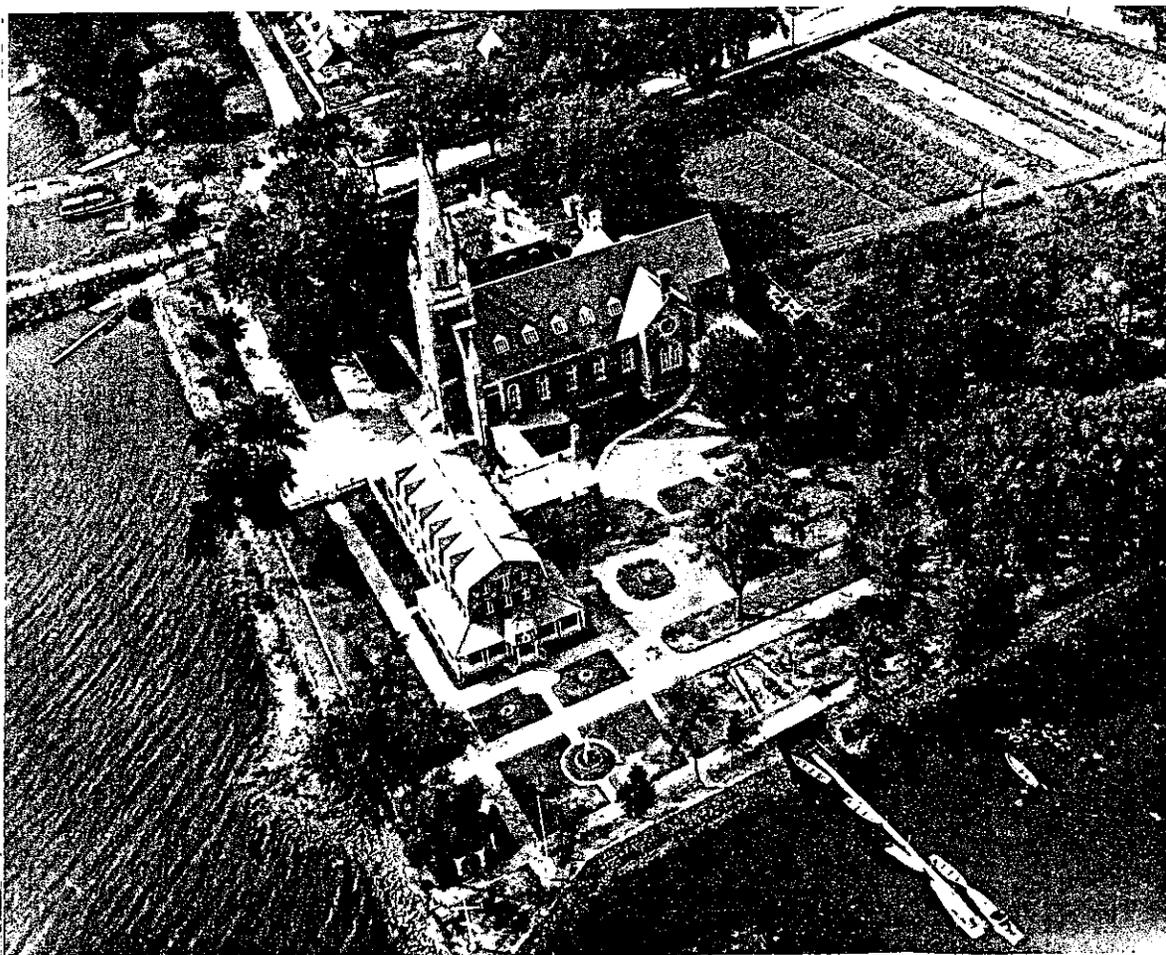


Fig. 19 Vue aérienne des jardins du presbytère d'Oka, vers 1957. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, 1657-1957).



Fig. 20 Vue aérienne du camp Olier, au lac Olier. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, 1657-1957).

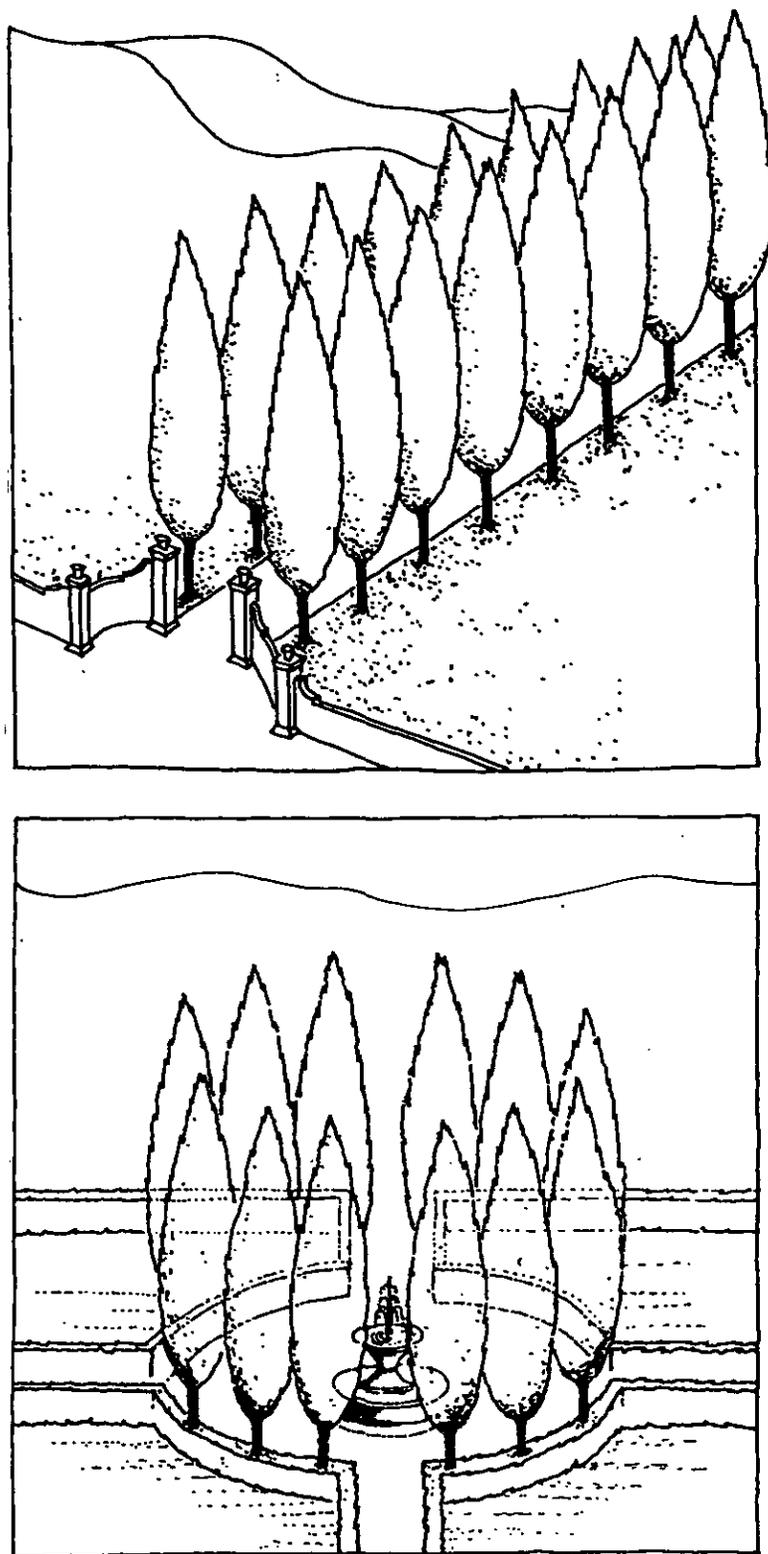


Fig. 21 Deux schémas relatifs au plan et à l'organisation de l'espace dans les jardins italiens de la Renaissance. Détails du jardin de La Petraia, près de Florence et du jardin de la villa d'Este, à Tivoli. (Tiré de: Mader, Gunter et Neubert-Mader, Laila. *Jardins italiens*. Fribourg, Office du Livre, 1987. P. 20, fig. 28, g et h).

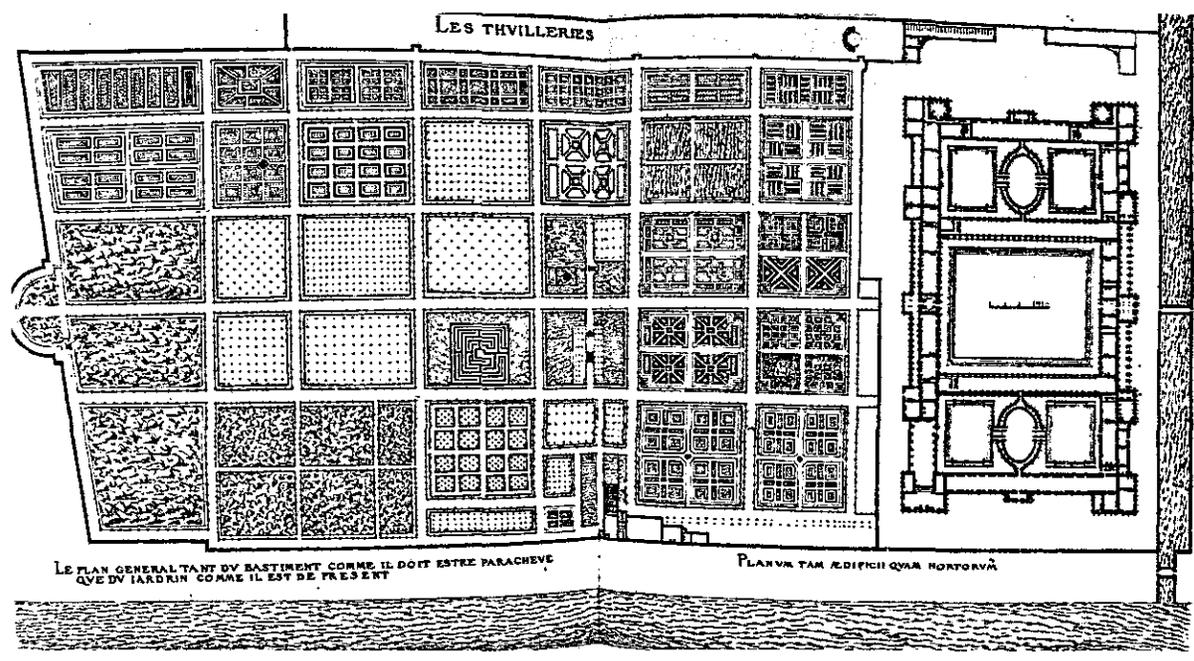


Fig. 22 Plan des jardins des Tuileries, à Paris, publié par Jacques Androuet du Cerceau dans Les Plus Excellens Bastimens de France, 1576-1579. (Tiré de: Hautecoeur, Louis. Paris des origines à 1715. Paris, Fernand Nathan, 1972. P. 184).

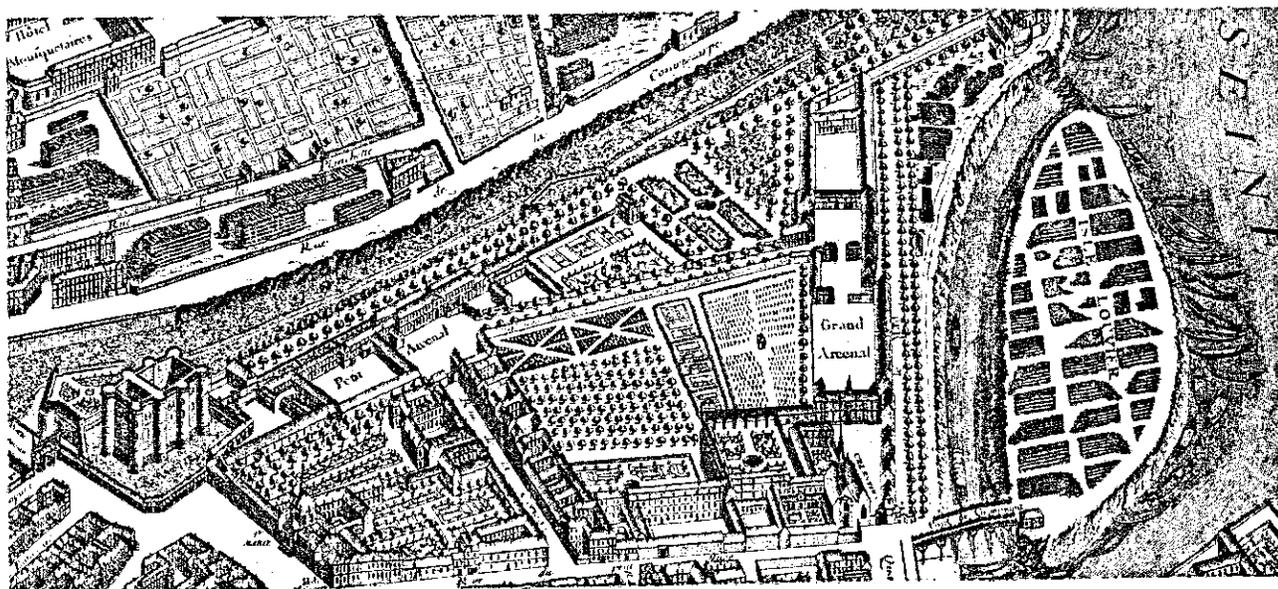


Fig. 23 Le Mail de l'Arsenal à Paris. Détail du plan Gomboust. (Tiré de: Hauteceur, Louis. Paris des origines à 1715. Paris, Fernand Nathan, 1972. P. 220).

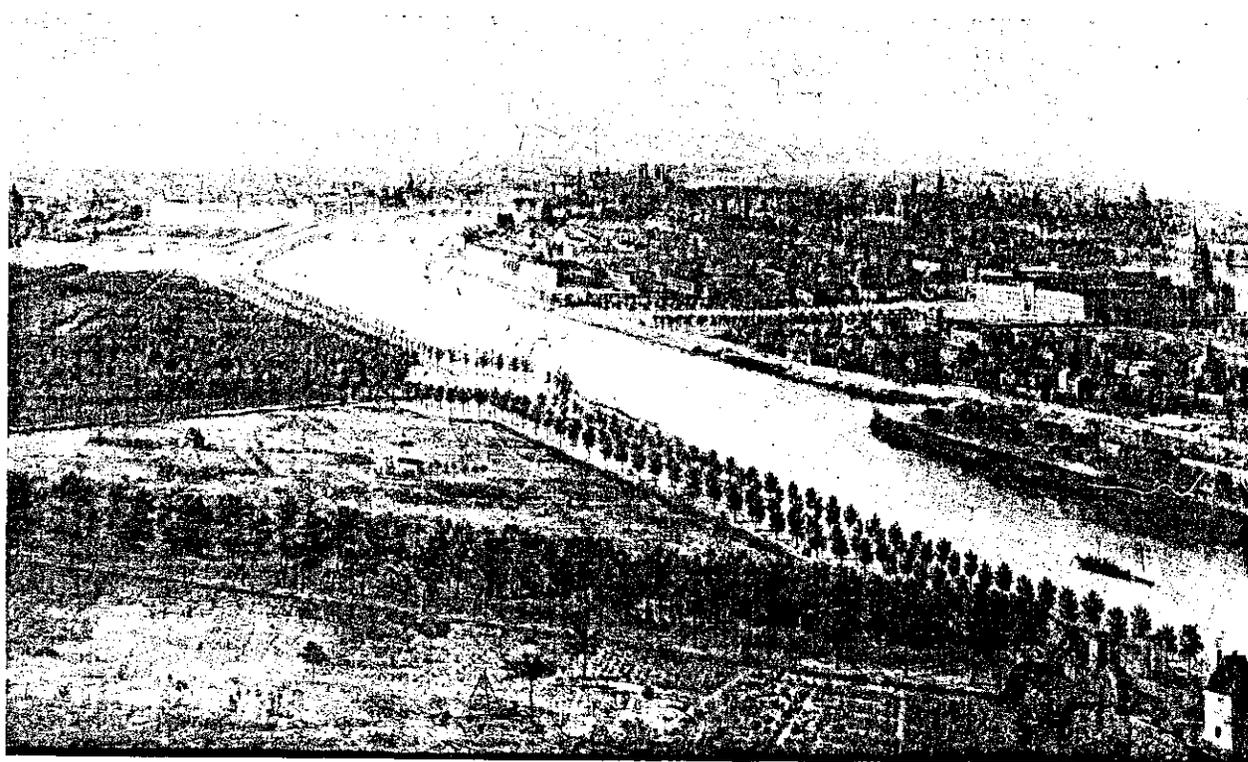


Fig. 24 Le Cours-la-Reine, à Paris. Détail d'un tableau de Grevenbroek au Musée Carnavalet. (Tiré de: Hauteceur, Louis. Paris de 1715 à nos jours. Paris, Fernand Nathan, 1972. P. 342).



Fig. 26 Les grandes avenues menant au château de Versailles. Plan de Contant de la Motte, 1783. (Tiré de: Lavedan, Pierre. Histoire de l'urbanisme - Renaissance et temps modernes. Paris, Henri Laurens, 1959. P. 245).

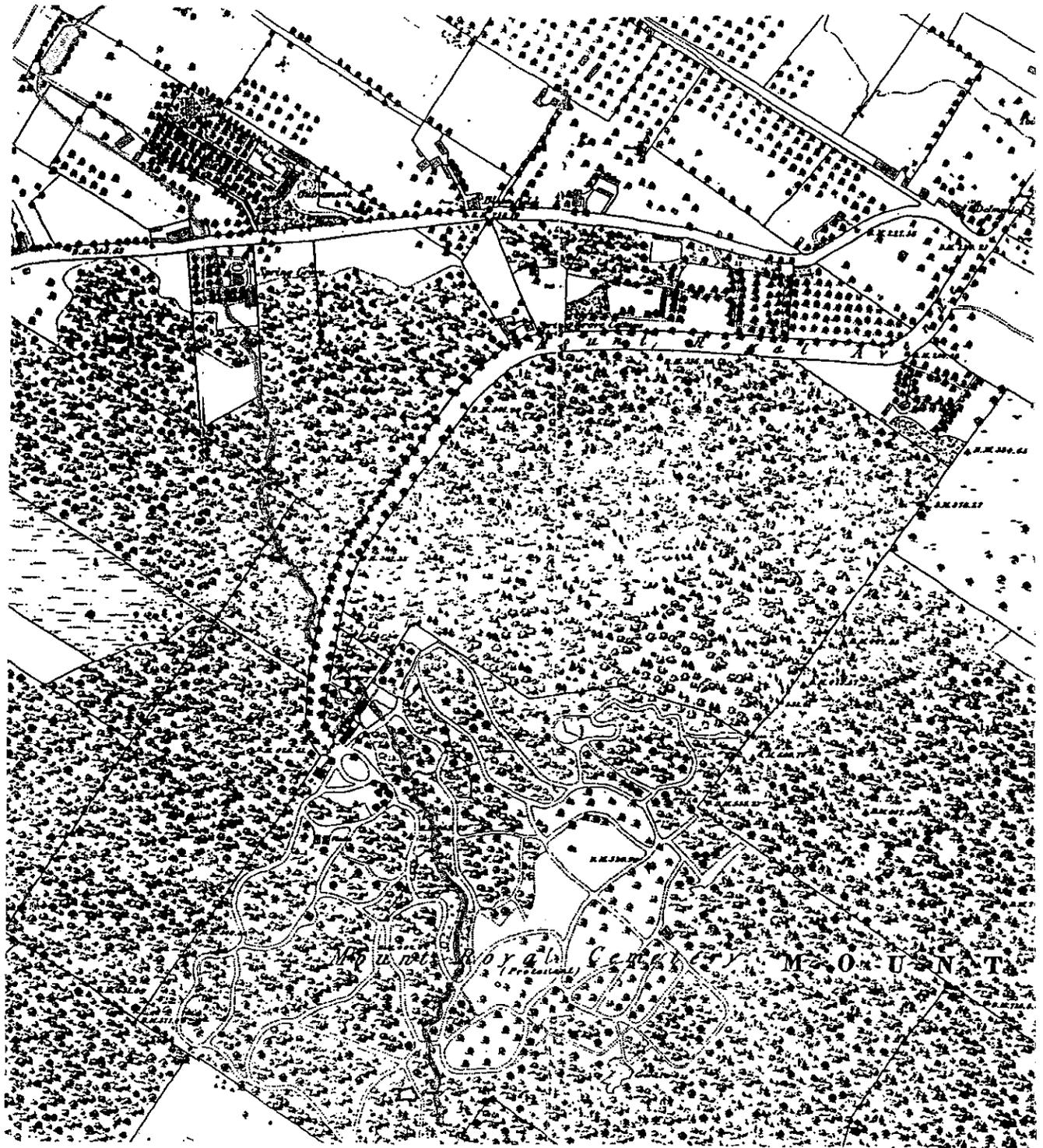


Fig. 27 Carte de Sitwell & Jervois, dite des "Fortifications Surveys", 1868-1869. Détail montrant le secteur du cimetière Mount Royal à Montréal. (Tiré de: Bisson, Pierre-Richard. Le patrimoine d'Outremont, février 1993. P. 74).

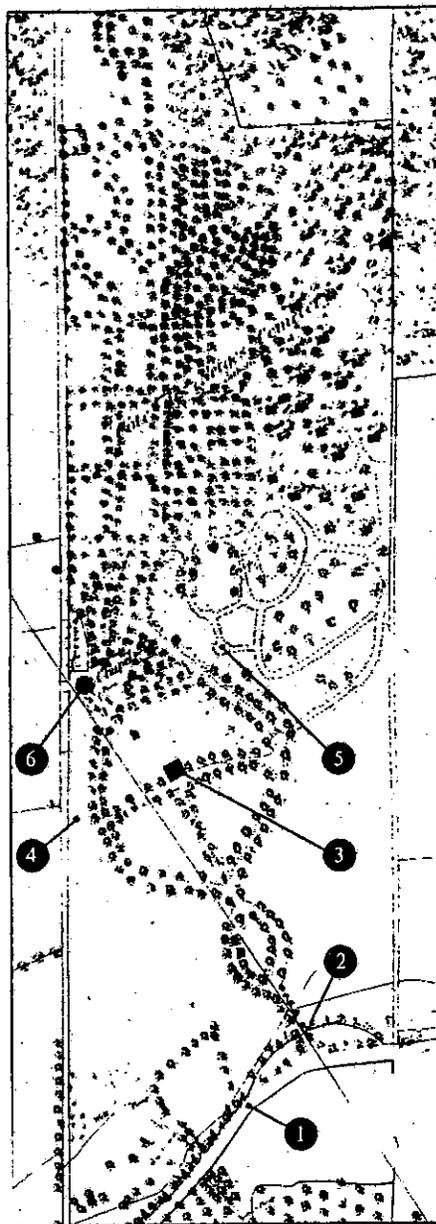


Fig. 28 Carte de Sitwell & Jervis, dite des "Fortifications Surveys", 1868-1869. Détail montrant le secteur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal. (Tiré du Plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Vol. I: Les Fondements du Plan directeur, décembre 1999. P. 66).